



PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA MECS HOME SAINT-JEAN

2018 - 2022



Résonance
leur avenir, notre futur

Le projet d'établissement répond à une obligation légale et réglementaire de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L 311-8 du code de l'action sociale et des familles. Ce dernier stipule que « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. »

Le cadre d'élaboration s'appuie sur la recommandation de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements Sociaux et Médico-sociaux (ANESM), datant de Mai 2010, intitulée « Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service ». Ce projet d'établissement a pour vocation de décliner les grandes orientations voulues par les instances dirigeantes en cohérence avec le projet associatif.

Au-delà d'un document obligatoire, il représente la carte d'identité du Home Saint Jean. Il est également un véritable outil de travail, permettant de répondre aux objectifs suivants : • Fixer les objectifs généraux de travail pour répondre au mieux aux attentes et besoins des usagers et de leur famille • Rappeler les valeurs fondamentales, les convictions et les grandes orientations de l'association gestionnaire • Constituer le référentiel majeur tant de l'élaboration des projets personnalisés (PP) que des évaluations interne et externe • Être un outil de communication externe conformément aux recommandations de l'ANESM.

Le comité de pilotage était constitué des administrateurs, de la direction générale et de l'équipe de direction des établissements.

Le comité de conduite de l'élaboration du projet au sein du Home était composé de la directrice, des deux chefs de service éducatif (CSE), d'une psychologue. Ce dernier a tenu compte des conclusions et propositions découlant de l'évaluation externe (de début 2015).

Cette réactualisation a nécessité 9 mois de travail avec restitution à l'ensemble du personnel, lors de réunions prévues à cet effet. Le travail d'élaboration s'est construit progressivement à partir de mai 2017. Chaque professionnel a pu se positionner sur une thématique.

Ces thématiques ont fait l'objet de réflexions en ateliers, les différents groupes éducatifs étant brassés pour enrichir la réflexion. L'infirmière et l'une des psychologues y étaient associées.

Par ailleurs, un groupe de travail a été organisé avec les services support (cuisine, secrétariat, accueil, logistique...) pour les inclure dans la démarche.

Les réunions de travail se sont tenues de mai 2017 à décembre 2017 de façon à faire émerger un diagnostic de la structure et déboucher sur des fiches actions permettant l'amélioration du fonctionnement du Home et de la qualité de l'accompagnement des usagers.

Le projet d'établissement a été validé le 25 janvier 2018 par les administrateurs.

SOMMAIRE

1)	<u>L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire</u> :-----	p.1
	1.1 : L'Histoire-----	p.1
	1.2 : Le projet des organismes gestionnaires -----	p.1
	1.3 : Les missions-----	p.2
	1.4 : Le public -----	p.3
	1.5 : Les axes stratégiques -----	p.4
2)	<u>L'établissement et ses missions</u> :-----	p.6
	2.1 : Le Home, son implantation, son histoire: -----	p.8
	2.2 : La définition juridique de l'établissement :-----	p.8
	2.3 : Le schéma départemental :-----	p.9
	2.4 : Les missions et arrêtés d'autorisations : -----	p.9
3)	<u>Le public et son entourage</u> :-----	p.10
	3.1 : La population accueillie :-----	p.10
	3.1.1 : Les enjeux pour l'établissement :-----	p.10
	3.1.2 : Le constat de difficultés nouvelles : -----	p.12
	3.1.3 : Le parcours des usagers : -----	p.13
	3.2 : Des besoins spécifiques :-----	p.13
	3.2.1. Les besoins des enfants : -----	p.13.
	3.2.2. Les besoins des parents : -----	p.15.
	3.3 : Les modalités d'élaboration du Projet Personnalisé de l'enfant : -----	p.15
	3.4 : Les modalités de transmission des informations dans le respect des règles de confidentialité :-----	p.16
	3.5 : Une expression et une participation des usagers favorisés :-----	p.17
	3.5.1. Sur le plan individuel -----	p.17
	3.5.2. Sur le plan collectif -----	p.20
4)	<u>La nature de l'offre de service et son organisation</u> :-----	p.21
	4.1 : Le temps de l'accueil :-----	p.21
	4.1.1 : L'admission programmée : -----	p.21
	4.1.2 : L'admission en urgence -----	p.24
	4.2 : L'accompagnement de l'enfant : y associer l'entourage : -----	p.24
	4.2.1 : Le lien avec ses parents, sa famille ou ses amis -----	p.24
	4.2.2 : L'aménagement des droits de visite des parents : -----	p.25
	4.3 : L'accueil des parents :-----	p.26
	4.4. : Les prestations proposées: -----	p.28
	4.4.1 : Les prestations éducatives : -----	p.28
	4.4.2 : Les prestations pédagogiques : -----	p.29
	4.4.3 : Les prestations culturelles, d'animation et de loisirs : -----	p.30
	4.4.4 : La valorisation des potentialités physiques : -----	p.31
	4.4.5 : Les camps : -----	p.32
	4.4.6 : L'accompagnement aux repas : -----	p.32
	4.4.7 : L'accompagnement à la santé : -----	p.32
	4.4.8 : L'accompagnement à l'endormissement et au sommeil : -----	p.33
	4.5. : Les prestations thérapeutiques en interne : -----	p.34
	4.5.1 : Du côté de l'infirmière : -----	p.34
	4.5.2 : Du côté des psychologues : -----	p.34

4.6 : Les prestations des services transversaux : -----	p.35
4.6.1 : Les prestations d'hébergement : -----	p.35
4.6.2 : Le secrétariat d'accueil : -----	p.36
4.6.3 : La lingerie : -----	p.36
4.6.4 : L'entretien des locaux : -----	p.36
4.6.5 : Le service sécurité et patrimoine: -----	p.36
4.6.6 : Le service informatique : -----	p.37
4.6.7 : La restauration : -----	p.37
4.7 : La sortie du dispositif : -----	p.38
4.7.1 : La sortie définitive de l'établissement : -----	p.38
4.7.2 : Le transfert de groupe en interne : -----	p.39
5) <u>Le travail en réseau</u> : -----	p.40
5.1 : Les partenariats :-----	p.40
6) <u>Les principes d'intervention</u> : -----	p.42
6.1 : La gestion des paradoxes : -----	p.42
6.2 : Les modalités de régulation : -----	p.43
6.3 : Le travail en réseau en soutien aux professionnels : -----	p.43
6.4 : Positionnement des professionnels à l'égard des usagers : le respect des droits : -----	p.44
7) <u>Les professionnels et les compétences mobilisées</u> :-----	p.44
7.1 : Des compétences et des qualifications indispensables :-----	p.44
7.2 : La dynamique du travail en équipe :-----	p.46
7.3 : Les outils :-----	p.46
7.4 : Les réunions : -----	p.46
7.5 : Le soutien aux professionnels :-----	p.48
7.5.1 : La formation :-----	p.48
7.5.2 : Les réunions cliniques internes et les GAP :-----	p.48
7.5.3 : Un management participatif : -----	p.48
7.5.4 : Le travail en réseau en soutien aux professionnels : -----	p.49
7.5.5 : Les autres aides extérieures :-----	p.49
7.6 : Positionnement des professionnels à l'égard des usagers : le respect des droits :-----	p.49
8) <u>Les objectifs d'évolution, de progression et de développement</u> :-----	p.50
8.1 : Progression et développement : -----	p.50
8.2 : Le plan d'action :-----	p.51
8.3 : Fiches d'action : -----	p.52
Annexes -----	p.55
Glossaire -----	p.66

Mot du Président

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. »

Article 311-8 du Code de l'action sociale et de la famille

Ce projet ci-après implique l'ensemble du groupement de l'Association Résonance. Il est résolument tourné vers l'action. Il a été constitué en cohérence avec les lignes directrices du projet associatif 2017-2020 et il en constitue le support technique et en a intégré le diagnostic et les objectifs.

Écoute et analyse, dialogue et ouverture, engagement et responsabilité, réactivité et efficacité, sont les maîtres mots qui sous-tendent la réflexion de ce projet.

C'est un outil pour le management des projets et des équipes en prenant en compte les exigences et contraintes de l'environnement du secteur et l'évolution des besoins des publics accueillis.

Il est à la fois :

- Projet en termes d'anticipation, de projection
- Référence dans le sens de guide, du « fil rouge » pour l'ensemble des acteurs impliqués.

Mais c'est avant tout une réflexion de l'Établissement ou du service sur les conditions d'une organisation cohérente et attentive aux besoins des enfants, des adolescents et des adultes que nous accompagnons au quotidien pour que dans notre société chacun y trouve sa juste place et ceci avec depuis 1879 et 1885 la même conviction.

« Et chaque étoile même brille d'un éclat particulier »



Guy ZOLGER
Président de l'Association Résonance

1) L'histoire et le projet des organismes gestionnaires



1.1. L'Histoire

Les Protestants engagés Gustave STRICKER à Mulhouse et Caroline BINDER à Colmar, avec l'aide des Consistoires protestants respectifs, ont eu la volonté d'agir en faveur des plus défavorisés.

Gustave STRICKER, négociant à Mulhouse, lors d'un stage en Angleterre, avait été très impressionné par l'œuvre réalisée à Bristol par Georges JULLER, le protecteur des orphelins de cette ville. Il se sentit appelé à réaliser quelque chose d'équivalent à Mulhouse.

C'est le 5 avril 1879 qu'il crée la Fondation Saint-Jean composée d'un asile. En 1891, il peut faire l'acquisition d'un immeuble au 6, rue Saint-Jean, dans la cour duquel il fait construire, avec ses fonds propres et ceux de quelques amis, un bâtiment neuf. Inauguré le 28 août 1891, il prend le nom d'Asile Saint-Jean.

En 1947, l'Asile prend le nom de « Home Saint-Jean », appellation qu'il a depuis conservée.

En 1958, création d'un Foyer des apprentis qui prend par la suite le nom de Foyer Saint-Jean au 8, rue du Collège à Mulhouse.

De 1984 à 1988, déménagement progressif du Foyer Saint-Jean à Bourtzwiller au 28, rue de Ruelisheim.

En 1998, la Fondation Saint-Jean ouvre un Foyer Saint-Jean à Colmar.

En 2012, la Fondation Saint-Jean ouvre un Service d'accueil des mineurs étrangers isolés adossé au Foyer Saint-Jean de Bourtzwiller.

En 2011, le Home Saint-Jean et le siège de la Fondation Saint-Jean déménagent de la rue Saint-Jean au 17, rue des Gymnastes à Mulhouse pour s'adapter à l'évolution des normes de sécurité et d'accessibilité ainsi qu'aux nouvelles dispositions éducatives.

Caroline BINDER, en 1885, avec l'appui du maire de Colmar de l'époque Camille SCHLUMBERGER s'appuyant sur l'expérience novatrice à Bonn de Bertha LUNGSTRAS qui vient en aide à des jeunes femmes dans la misère qui accouchent dans des conditions précaires et se trouvent jetées à la rue avec leurs nouveau-nés, décide de fonder à Colmar une œuvre semblable.

En 1919, l'établissement est dénommé « Pouponnière - Maison de Protection Maternelle ».

Dans les années 1950, l'Association transfère son activité à Logelbach, chemin des Confins.

Entre 1969 et 1976, les mœurs changeant, le nombre de mères et d'enfants diminuant, le Conseil d'Administration de l'époque décide de convertir 30 lits de la pouponnière en lits pour enfants handicapés.

En 1998, création d'un centre maternel d'une capacité de 6 appartements sur le site.

En 2008, ouverture d'un nouvel établissement « La maison d'accueil de jour petite enfance ».

En 2012, absorption de l'association « Le Portail » et de son pôle Insertion suivi de la création d'un service de médiation énergétique.

En 2013, installation à Ingersheim d'une maison « Accueil séquentiel - accueil de jour ».

En 2015, déménagement du Centre maternel à Colmar, rue de Neuf-Brisach.

Et depuis 2016, intégration totale du périscolaire « L'Atelier du Château » à Ingersheim.

1.2. Le projet des organismes gestionnaires

Les valeurs issues du protestantisme ont marqué l'origine de la Fondation Saint-Jean et de l'Association Caroline Binder. Elles fondent leur volonté d'être utile de façon juste, leur engagement selon leur conscience ainsi que leur refus d'obéissance aveugle aux dogmes et aux institutions.

Le regroupement au sein de l'Association Résonance n'a d'autre but que d'assurer leur pérennité et leur développement.

En cohérence avec le cadre de la laïcité républicaine, le rappel de notre origine religieuse spécifique n'a d'autre but que de se référer étymologiquement à ce mot qui signifie « religere » c'est-à-dire relier, faire lien, afin d'accueillir chacun : les enfants, les parents, les résidents et le personnel dans le respect de leur identité sans discrimination.

Quelles que soient ses convictions, chacun y a sa place dès lors qu'il apporte sa pierre à l'édifice dans le respect des consciences : le respect des personnes est au centre de notre action.

L'Association s'inscrit dans une éthique chrétienne orientée vers le développement de tout être dans ses dimensions affectives, physiques, psychologiques et spirituelles.

De manière générale, les professionnels seront attentifs à trouver une approche pour que cet engagement universaliste et humaniste soit respecté.

L'Association souscrit aux textes et principes suivants :

- La déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'ONU en 1948 ;
- La convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par l'UNICEF en 1989 ;
- La charte des Droits et Libertés de la personne accueillie votée par le Parlement en janvier 2002.

Elle rappelle le caractère non lucratif de son engagement.

Son action est orientée vers le service à l'autre.

Ses membres sont bénévoles, le bénévolat est associé en complémentarité au professionnalisme des salariés.

« La responsabilité individuelle, le respect des cheminements personnels et la liberté de conscience, la valeur et la dignité de chacun, l'égalité fondamentale entre tous les hommes, la confiance à l'égard de l'humain, la recherche de la justice, l'ouverture culturelle, la recherche du mieux-être pour la personne ainsi que la communauté et l'humanité, le droit à l'opinion personnelle et à la parole vraie, l'appel à s'évaluer et à se réformer sans cesse, sont autant de valeurs du protestantisme que nous cherchons à incarner » (d'après Glenn Smith - 1998).

Son Éthique est fondée sur 3 exigences :

- Le refus de toute exclusion ;
- L'engagement pour toujours « accueillir, héberger, soigner, éduquer, former et insérer » ;
- La mise en œuvre d'une approche professionnelle globale de l'enfant et de sa famille.

1.3. Les missions

L'Association Résonance assure ses responsabilités d'éthique, d'employeur et de gestionnaire. Elle articule ses fonctions dans une organisation dont l'objet est de répondre aux besoins et d'accompagner les évolutions.

L'Association conduit une mission d'utilité sociale et d'intérêt général, elle agit par convention avec les services publics : Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental du Haut-Rhin, ...

C'est une personne morale qui affirme son attachement au caractère privé non lucratif de son œuvre et de son identité.

Acteur des politiques sociales et de l'action sociale territoriale, elle participe à la régulation sociale et à la solidarité au sein du département du Haut-Rhin.

Pour l'Association, chaque personne accompagnée, enfant, adolescent ou adulte, est avant tout une personne à part entière, unique et singulière, inscrite dans un parcours de vie, dont l'écoute et la parole contribuent à optimiser la coordination des interventions en prenant en compte les ressources de son entourage.

L'Association Résonance, à travers ses établissements et services, s'engage à :

- Proposer des réponses à l'émergence des besoins nouveaux, sanitaires et sociaux ;
- Encourager l'adaptation et l'évolution de ses établissements et de ses services ;
- Tendre vers l'excellence en matière de relations partenariales ;
- Gérer avec rigueur et transparence ;
- Respecter son caractère non lucratif, en n'excluant pas le réalisme économique qui lui impose un rôle de médiateur entre les impératifs humanistes et économiques tout en ne mettant pas en péril sa viabilité économique.

Dans cet esprit, elle peut créer ou reprendre toute structure ayant un lien direct avec ses missions, seule ou en partenariat avec d'autres institutions publiques ou privées ayant la même éthique.

1.4. Le public

Plus que jamais convaincue qu'en ces périodes difficiles, sources de perte de sens, les acteurs de solidarité ont un rôle majeur à jouer, l'Association Résonance souhaite réaffirmer son engagement sociétal qui valorise la place de chacun.

1) Adapter, moduler et innover dans nos accompagnements et nos pratiques. Les publics accueillis et leurs besoins évoluent, certaines situations se complexifient, c'est pourquoi nous devons :

- Nous adapter aux besoins, proposer des dispositifs souples et modulables qui puissent répondre à des demandes plus diverses ;
- Innover dans nos réponses aux publics accueillis, dans nos pratiques professionnelles.
- Être proactif et créatif, en renforçant la formation de nos professionnels.

2) Valoriser et former. De par leurs qualifications et leurs expériences quotidiennes auprès des enfants et des personnes qu'ils accompagnent, les professionnels de l'Association ont développé une expertise et des savoir-faire conséquents. Il est essentiel de poursuivre l'effort de formation pour proposer des parcours professionnels valorisant les métiers, les compétences et permettre aux professionnels de l'Association de faire face aux nombreux enjeux.

3) Mettre la culture de la bientraitance au cœur de notre action et sensibiliser l'ensemble des professionnels à la promotion des valeurs communes au sein de l'Association.

4) La saine gestion comme le développement des établissements et services ne constituent pas une fin en soi, mais bien des moyens au service du projet de l'Association.

Au-delà du simple énoncé de buts à atteindre et d'engagements de principes à tenir, l'Association Résonance considère que son action doit s'inscrire dans une perspective et avoir pour ambition :

- De renforcer le lien avec les familles en favorisant l'organisation de temps de rencontres, d'échanges et d'information ;
- D'étoffer son offre de services en développant des coopérations : l'Association concourt à la recherche, la réflexion et l'évolution des réponses en mettant ses compétences à disposition en termes d'élaboration de projets ;
- En lien avec la société, de conduire ces initiatives avec les associations et établissements publics agissant dans le même champ qu'elle ;
- De garantir la qualité des accompagnements en poursuivant son ambition de compétence et de qualité des dispositifs à travers l'observation, la mise en œuvre de systèmes d'évaluation et de procédures susceptibles d'accroître la lisibilité de l'environnement, pour une meilleure expression des besoins et un suivi des interventions sur le terrain ;
- D'affirmer l'unité et l'identité de l'Association, les établissements et services bénéficiant d'une autonomie de fonctionnement compte tenu de leurs missions propres.
- De pérenniser la dimension collégiale qui est sienne et qui permet de promouvoir les valeurs communes que portent ses membres et qui les unissent ;
- De permettre aux établissements et services d'agir dans une vision partagée et de leur apporter une reconnaissance qui bénéficie à chacun d'eux ; de même, la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers permet de créer des synergies et de les rendre plus efficaces.

1.5. Les axes stratégiques

3 Axes stratégiques :

Les axes stratégiques décrits par les deux organisations sont de mettre au service de son projet une organisation qui répond aux mutations du secteur.

Elles veulent se donner les moyens d'inventer, de réinventer, de questionner les prises en charge et l'accompagnement afin de toujours mieux répondre aux besoins du public que nous accueillons, voilà l'objectif qui est poursuivi à travers des axes suivants :

AXE 1 : FAIRE ASSOCIATION

Le regroupement de la Fondation Saint-Jean et de l'Association Caroline Binder avec leurs diversités et la multiplicité des champs d'intervention est une richesse pour la nouvelle Association.

Il est indispensable de créer une dynamique Association.

À ce titre, chaque personne dans l'Association, qu'elle soit salariée, bénévole, administratrice, sera reconnue comme étant une personne ressource par et pour l'ensemble.

Il s'agit de :

- Faire reconnaître l'Association en tant qu'organisation, porteuse de valeurs sociales, créatrice de valeurs économiques et porteuse d'expertises multiples ;
- Conforter la vie associative et soutenir son dynamisme par la formation permanente des administrateurs à la connaissance du projet associatif ;
- Développer le bénévolat à travers l'Association des Bénévoles, ce qui exige de renforcer la visibilité de l'Association, de communiquer sur les projets et les valeurs sur lesquels elle s'appuie ainsi que sur les possibilités d'actions qu'elle est en mesure de proposer ;
- Alimenter la réflexion, consolider la place et le rôle de la commission éthique ouverts aux salariés, bénévoles et aux partenaires de la société civile ;
- Assurer la présence active de l'Association, dans les différents réseaux d'appartenance, en lien avec l'histoire de l'Association et de ses valeurs, ainsi que dans les réseaux professionnels en lien avec la spécificité, le fonctionnement et le développement de chaque établissement ;
- Conserver et développer son patrimoine au service de son objet social, tous les leviers à disposition devant être actionnés, financements publics, partenariats privés, dons et legs.
- Confier à la Direction Générale, dans le cadre d'une bonne gouvernance, le soin d'intégrer ses fondements, valeurs et orientations dans l'organisation de l'institution et la mise en œuvre des actions prioritaires.

AXE 2 : ADAPTATION DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT A L'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les structures de l'Association accompagnent et accueillent un public concerné par des demandes et des besoins très divers : cette diversité, véritable richesse interne, exige pour tous les services de l'Association une connaissance adéquate des actions des autres services de l'Association, une ouverture sur son environnement et un travail en réseau.

Malgré cette diversité, cette offre doit encore être renforcée et adaptée afin de permettre une diversification des propositions en cherchant à prendre en compte toutes les attentes individuelles ou collectives dans une démarche d'inclusion, en considérant les capacités, les projets et l'environnement de chacun.

Dans une politique générale de désinstitutionnalisation, de nouvelles approches et méthodes d'accompagnement ont été expérimentées avec succès au sein des différents établissements.

Cette expertise permet :

- De développer la modularité et la « séquentialité » au service de projets individualisés ;
- D'accompagner les parents vers un regard différent sur eux-mêmes et sur leur(s) enfant(s) : le dialogue entre parents et professionnels doit être constant et institué comme un principe car l'écoute respectueuse, chacun à sa juste place, conduit à des visions partagées qui bénéficient en premier lieu à la personne et participe à la cohérence des valeurs de l'Association ;
- De faciliter l'épanouissement, l'autonomie, l'acquisition de savoirs par l'instruction, la socialisation : l'inclusion, c'est placer le sujet au cœur de la cité avec une attention particulière aux mineurs étrangers ;

- D'offrir aux familles l'accès à des services de garde accessibles financièrement permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les établissements et services sont attentifs à développer via une posture professionnelle des conditions d'accueil et une relation avec les usagers et les familles, empreinte de respect, de reconnaissance et d'empathie. Chaque professionnel a un rôle actif dans cette construction collective. Il participe au développement d'un climat serein et bien traitant.

AXE 3 : OPTIMISATION DE L'ORGANISATION ET DE LA GOUVERNANCE

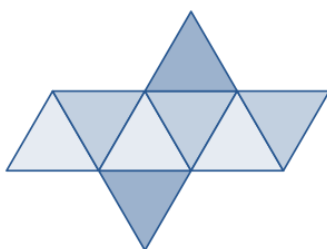
L'environnement économique tend à signifier, voire imposer une relative pénurie financière : l'Association, aujourd'hui grâce à son organisation interne, son siège administratif, sa gestion centralisée, son appui et ses contrôles internes vise à optimiser les moyens qui lui sont alloués.

Il s'agit de :

- Pérenniser et développer l'action de l'Association dans sa dimension d'acteur privé à but non lucratif par une gestion rigoureuse, par une dynamique de croissance et par la promotion du bénévolat ;
- Offrir une performance et une qualité des services qui passent par une gestion des ressources humaines attentive à l'évolution des emplois et des conditions de travail, à l'équité des statuts, à la formation, à la valorisation des salariés et à l'accompagnement au changement ;
- Porter une attention permanente à l'écoute, à la formation et à l'accueil des nouveaux salariés ;
- Être citoyenne dans la gestion de ses projets et socialement responsable dans le cadre des politiques environnementales et de développement durable, pour l'ensemble de ses établissements et services ;
- Résister sur le plan politique et professionnel à toute forme de politiques publiques fondées uniquement sur des critères de performance économique, de logique, de compétition, ce qui aboutirait à un « moins disant social ».

Ce projet associatif est approuvé par les membres du Conseil d'Administration de l'Association Caroline Binder et de ceux du Comité Directeur de la Fondation Saint-Jean lors du CA-CD du 20 octobre 2016. Il alimente la mise à jour de tous les projets d'établissement dans les années à venir et donne la vision stratégique de l'Association.

La Direction Générale est chargée d'établir un plan d'actions stratégiques internes, externes, répondant aux objectifs de l'Association. Des actions de suivi et d'évolution seront mises en place afin de vérifier l'application des termes du projet associatif.



2) L'établissement et ses missions



Préambule :

« Tu peux tout accomplir dans la vie si tu as le courage de le rêver, l'intelligence d'en faire un projet réaliste et la volonté de voir ce projet mené à bien ». ¹

Sidney A. Friedmann (entrepreneur et écrivain américain. 1935)

Le Projet d'Établissement est la traduction des orientations politiques de l'Association adossé au projet associatif. Il met en lumière les missions du Home Saint Jean, enracinées dans une histoire et des valeurs, inscrites dans un contexte social, démographique, économique et politique. Par ailleurs, il décline nos projets, définit des objectifs et les moyens pour les mettre en œuvre pour les cinq années à venir.

Le Projet d'Établissement a plusieurs fonctions :

- Il place l'enfant au centre du dispositif car il se construit autour du service rendu aux usagers à partir de l'évaluation de ses besoins et de ses attentes. Il est garant de la Bienveillance et de la prise en compte de la singularité de l'enfant.
- Il est fédérateur de l'identité et de la culture en interne car il vise à dynamiser l'institution et ses ressources
- Il légitime l'autorité et la compétence de l'établissement et donc contribue à affirmer son identité
- Il fait office de contrat social, permettant à chacun de se projeter dans le futur et autorisant la médiation et la régulation interne, car il fait office de tiers dans l'institution.
- Il oblige à un engagement entre l'établissement et son environnement car il relève d'une négociation entre administrateurs, usagers, professionnels, autorités et partenaires. C'est un socle commun auquel chacun peut faire référence.
- Il contribue et rend compte d'une « démarche qualité » car il vise la meilleure qualité du service pour les usagers tout en optimisant l'efficacité fonctionnelle.

En y impliquant les professionnels, le processus d'élaboration d'un projet d'établissement devient un moment fort de la vie institutionnelle, à la fois fédérateur et dynamisant.

Les groupes de travail interdisciplinaires permettent un échange de points de vue et la mise à plat des pratiques et des attentes sur tous les champs constituant la vie d'un établissement.

Le projet d'établissement 2018/2022 du Home Saint Jean - Maison d'Enfants à Caractère Social – est donc l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion de l'ensemble des professionnels de l'institution: direction, cadres de l'établissement, membres des équipes éducatives, personnel paramédical, personnel administratif, personnel technique, personnel chargé de l'entretien et de la restauration.

Gageons qu'il sera le socle ambitieux mais non moins réaliste sur lequel ces acteurs pourront s'appuyer pour donner sens et cohérence à leur action au service des enfants et de leurs familles. Si, comme toute **démarche** de projet, ce document donne une visée, il induit une constante évolution des réflexions et des pratiques et une évaluation constante de ses avancées.

¹ In *Préface à "Jeunesse à l'abandon" d'Aichhorn* (1925) et *Analyse terminée et analyse interminable* (1937)

Nous le vérifions sans cesse : « *il y a trois métiers impossibles : éduquer, guérir et gouverner...* », selon le mot de Sigmund Freud*. C'est donc humble mais non désabusé que chacun apporte sa pierre à l'édifice...



Directrice du Home Saint-Jean

2.1. Le Home, son implantation, son histoire

Le Home Saint Jean, Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), est implanté au cœur de Mulhouse ; il est desservi par un réseau de transports en commun (tram, bus, train), ce qui facilite son accès par les familles. La Fondation Saint Jean est propriétaire du bâtiment et du terrain qui l'entoure.

L'établissement est ouvert 24h/24 et 365 jours par an.

Il accueille **en internat classique** 40 filles et garçons entre 3 à 14 ans. Une 41^{ème} place est dédiée à l'accueil d'urgence et se situe dans le groupe des Petits. L'internat se compose de quatre groupes d'enfants, répartis par classe d'âge.

Une unité de vie se compose de 10 enfants (11 pour celui qui compte la place d'urgence).

L'accueil en internat classique concerne des enfants dont les conditions d'existence nécessitent une séparation temporaire ou définitive avec le milieu familial. Notre travail consiste, d'une part, à apporter à l'enfant des bases différentes d'éducation et de socialisation ; d'autre part, à construire les conditions d'un lien différent entre l'enfant et sa famille.

Le Home bénéficie également d'un dispositif de **placement alternatif**, soit 20 places de **SEADR** (Service Éducatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé), se répartissant en 10 places d'Accueil Séquentiel et 10 places de Placement A Domicile (PAD). Au Home, ce SEADR est dénommé GAM (Groupe d'Accueil Modulaire). Les places d'accueil séquentiel sont regroupées dans une unité de vie du Home. Deux places d'hébergement réactif sont prévues en cas de difficulté majeure à domicile et de nécessité d'accueillir l'enfant au Home de façon immédiate et transitoire.

Ce type de prise en charge se caractérise par la possibilité d'un hébergement alterné de l'enfant entre l'établissement et sa famille. Il est destiné à des enfants qui sont certes en difficulté dans leur famille, mais qui ne sont pas en danger physique ou moral.

En effet, le placement d'un enfant en internat provoque une mise à distance du milieu familial ce qui, dans certaines situations, peut avoir des effets néfastes. Ces effets se traduisent souvent par la rupture du lien entre l'enfant et son environnement familial et/ou social. Ils rendent plus difficile notre mission qui est de travailler dans le sens d'un retour de l'enfant dans sa famille.

L'accueil d'urgence : il se caractérise par sa durée courte dans le temps. En fonction des places disponibles, l'admission a lieu très rapidement, sur demande de l'Aide Sociale à l'Enfance ou du juge des enfants. Il peut répondre à un besoin d'accueil de quelques semaines, le temps de l'hospitalisation d'un parent par exemple.

La durée de placement est limitée, le temps de trouver une solution d'accueil plus durable.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, nous ne disposons plus que d'une place d'urgence. Elle ne remplira sa fonction que si elle est régulièrement libérée pour répondre à de nouvelles demandes.

2.2. La définition juridique de l'établissement

Les missions d'une MECS sont définies par le Code d'Action Sociale et des Familles – CASF - (Art. L.312-1 al.1, L.221-1 et sv.), modifiés le 21 juillet 2009. Elles se fondent principalement sur la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance (3 axes : mieux prévenir, mieux signaler, mieux intervenir), complétée par la loi du 14 mars 2016 (sécurisation des parcours des mineurs, réforme de la procédure d'adoption, ...).

Le décret du 22 octobre 2003 prévoit des documents obligatoires : Livret d'accueil, Règlement de fonctionnement, Document Individuel de Prise en Charge, projet personnalisé (PP), liste des personnes qualifiées.

Le CASF rappelle les droits de la personne accueillie pour laquelle est assuré un accompagnement personnalisé de qualité favorisant son développement et son autonomie, adapté à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé, systématiquement recherché lorsque l'enfant est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. À défaut, le consentement de son représentant légal doit être sollicité. Enfin, la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement (PP) qui le concerne.

2.3. Le schéma départemental

Dans son **Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance 2012-2016**, le Conseil Départemental du Haut-Rhin avait fixé des objectifs ambitieux, notamment en matière d'accompagnement des professionnels dans l'évolution des cadres juridique et réglementaire, de communication sur l'action sociale, de développement des articulations entre secteur social et sanitaire. Il promouvait la place de la famille et la recherche de son adhésion autant que faire se peut, les modes de prévention et de coordination. Il se déclinait de façon opérationnelle en dispositif de signalement et traitement des informations préoccupantes via la CRIPS, la mise en place d'un Observatoire Départemental (études de données, formations, ...), la rédaction d'outils en termes d'accompagnement à la parentalité ou à la sortie du dispositif.

Le Schéma Départemental rappelait que la population du territoire de Mulhouse présentait des besoins sociaux élevés au regard du niveau de précarité important, avec un recours au placement en établissement (7 MECS et 7 FAE) à hauteur de 85%.

Dans le prolongement du précédent Schéma, le nouveau **Schéma Départemental 2018-2022** (en cours d'élaboration) insistera sur plusieurs axes : diversifier les modes d'intervention (appel à candidatures SEADR, Familles d'Accueil, MECS d'urgence,...), garantir la continuité et la cohérence du parcours institutionnel de l'enfant, élaborer un Projet Pour l'Enfant (PPE) réalisé à l'initiative de l'ASE et articulé au DIPC, développer le dispositif de parrainage, aborder la question du « délaissement ».

Il entend se saisir de la problématique des doubles mesures MDPH/Protection de l'Enfance (accueil en Protection de l'Enfance d'enfants porteurs de handicap), des situations complexes d'enfants souffrant de troubles psychiques, des demandes exponentielles d'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA), du maillage territorial en matière d'Accueils de Jour, de l'embolisation des services d'AEMO,

Dans une démarche volontariste, nous avons voulu traduire certaines de ces préconisations dans notre projet d'établissement. Ainsi, nous avons à cœur de développer culture de travail avec les familles, le « faire ensemble » ou « faire avec » les parents, en nous appuyant sur les compétences parentales, les relais et étayages possibles au sein de la famille élargie, les réseaux d'acteurs de proximité, l'ancrage dans l'environnement (milieu ordinaire). En tout état de cause, le temps de séparation, quand il est nécessaire, doit préserver le lien avec la famille.

2.4. Les missions et arrêtés d'autorisations

L'établissement est autorisé par le Président du Conseil Départemental dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance en danger.

Depuis le 1er octobre 2017, le Home accueille 61 enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

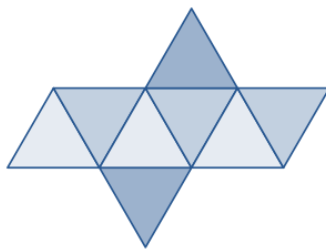
- **soit dans le cadre de mesures d'assistance éducative, prononcées par le juge des enfants (placement judiciaire)**, telles que prévues dans l'article 375 du code civil qui stipule : « *Si la santé, la sécurité ou la moralité*

d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. Le juge peut se saisir d'office à titre exceptionnel ».

Ces mesures peuvent être ordonnées en même temps pour plusieurs enfants relevant de la même autorité parentale.

La décision fixe la durée de la mesure qui peut être renouvelée par décision motivée.

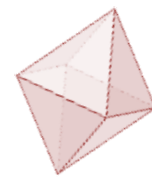
- **soit dans le cadre d'une décision d'accueil provisoire, avec l'accord des parents (placement administratif),** telle que prévue dans l'article L 222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles : *«sont en charge par le service de l'action sociale à l'enfance sur décision du président du conseil général : les mineurs qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel et dont la situation requiert un accueil à temps complet ou partiel, modulable selon leurs besoins, en particulier de stabilité affective, ainsi que les mineurs rencontrant des difficultés particulières nécessitant un accueil spécialisé, familial ou dans un établissement ou dans un service ».*



3) Le public et son entourage

3.1. La population accueillie

3.1.1. Les enjeux pour l'établissement



Force est de constater une évolution et des changements dans les caractéristiques des publics accueillis.

✚ Notre société contemporaine est en proie à de grands bouleversements et la famille est considérée comme une institution en mutation.

Il est largement courant maintenant d'attribuer cette mutation au passage de la puissance paternelle à l'autorité parentale conjointe et, en concomitance à celle-ci, à l'évolution de la place de l'enfant : devenu sujet à part entière, l'enfant est au cœur des préoccupations de la société et des familles.

La transformation des relations entre parents et enfants qui en a résulté contribue à dessiner un nouveau paysage familial dans la société d'aujourd'hui. La Maison d'Enfants à Caractère Social ne peut s'abstenir de prendre en considération ces transformations sociétales tant elles bouleversent les pratiques et obligent à s'éloigner des modèles traditionnels de prises en charge éducative.

Peu ou prou, cette évolution a modifié les comportements des enfants, notamment pour ce qui concerne leur rapport à l'autorité, à la hiérarchie.

✚ Parallèlement, la crise économique qui sévit depuis plusieurs décennies a fait croître le nombre de familles confrontées à la nécessité d'avoir recours aux aides sociales et qui se retrouvent en situation d'isolement, de décrochage économique et de ruptures sociales.

Cette précarité fragilise les sujets et leurs capacités d'exercice de leur parentalité. Le risque pour l'enfant soumis à des conditions environnementales familiales et psychosociales défavorables est de ce fait majoré et peut rendre difficile la construction de son identité.

Une Maison d'Enfants à Caractère Social a pour fonction principale l'éducation et la socialisation pour des enfants et des adolescents en difficultés sociales et familiales.

Du fait des changements cités, ce sont bien ces deux fonctions qui sont mises à mal aujourd'hui et qui nous font penser que nous n'accueillons plus « les mêmes enfants qu'avant... »

Éduquer, signifie imposer des limites à l'enfant *tout en* tenant compte de la nécessité qu'il a, pour son développement psychique, de s'opposer et d'apprendre à dire non pour se déterminer.


En cela, éduquer n'a jamais été facile.

Mais éduquer, signifie aussi soumettre son désir au principe d'une réalité sociale qui contraint l'individu pour un mieux-vivre ensemble *alors que* la société actuelle prône l'individualisme et la recherche de la réalisation possible, du fait des nouvelles technologies entre autres, de tous nos désirs.

En cela, éduquer aujourd'hui est encore plus difficile...

Mais les enfants et les adolescents ne sont rien d'autre que le produit d'une mutation sociétale à l'œuvre depuis quelques années et nous avons, très certainement, à faire à une nouvelle « normalité ».

La question se pose dès lors de savoir comment penser notre cadre institutionnel sur le plan éducatif et clinique afin qu'il s'adapte à ces nouvelles données et de pouvoir répondre au mieux aux enfants/adolescents accueillis et à leur famille.

 **La législation et la réforme de la Protection de l'Enfance (2007 puis 2016) ont également introduit de grands changements notamment pour ce qui concerne les modalités de prises en charge des enfants soumis à des difficultés familiales** : des services d'aide et d'accompagnement à la parentalité (AED et AED renforcée) ont vu le jour depuis près de 10 ans maintenant, les accueils deviennent séquentiels ou modulables, de jour, les mesures d'aide ou d'assistance éducative s'exercent davantage au domicile des parents (placement à domicile).

Toutes ces modalités de prise en charge d'un enfant se font aujourd'hui en coopération avec les parents. Si elles vont en faveur d'un maintien du sentiment d'appartenance de l'enfant (à la famille, à l'environnement social...), à la reconnaissance d'un certain nombre de compétences parentales et donc à un sentiment de disqualification moindre chez les parents, elles exigent également un changement de paradigme de la fonction éducative et éducatrice des professionnels. Ainsi que l'indique **Jean-Pierre THOMASSET**² : « *Il s'en déduit une clinique qui prend acte de la place de chacun, du parent, de l'enfant, du professionnel appelé à leur apporter un soutien. Cette clinique, de la place, ne porte pas sur les relations entre les parents et les enfants, mais plutôt sur l'écart entre la place qu'ils occupent et les actes qu'ils posent. Elle détermine une praxis qui prend appui sur la parole de chacun* ».

De ces changements-là en découle peut-être un autre dans ce que l'on peut observer des nouvelles caractéristiques de la population accueillie dans notre MECS : les accueils dits « traditionnels » sont aujourd'hui réservés aux enfants pour lesquels le lien familial est le plus ténu et les droits de visite et d'hébergement de leurs parents les plus restreints.

² in *L'enfant à l'abri pas à l'écart*, ERES, 2018.

La prise en charge groupale d'enfants accueillis dans ce cadre est de ce fait aujourd'hui plus difficile dans la gestion du quotidien. Les manifestations liées aux troubles de l'attachement, celles dues aux effets de placements longs et aux ruptures successives se trouvent ainsi concentrés dans ce type de groupes dit « d'internat classique ». Dans ce contexte de grande souffrance, il faut plus particulièrement relever les effets des prises en charge parentales inadaptées suivies de prises en charge institutionnelles morcelées sur le plan du développement cognitif : ils expliquent en partie les décrochages scolaires et les réorientations. Les difficultés que rencontrent les enfants dans le circuit scolaire ordinaire en font des enfants inadaptés au système scolaire classique et du coup « handicapés » et dès lors orientés vers des classes ULIS, des ITEP, des IMP/IME.

De ce fait, les enfants accueillis en MECS sont de plus en plus nombreux à bénéficier d'une double prise en charge (ASE/MDPH) qui obligent les établissements d'accueil à réfléchir à des prises en charge au plus près des besoins de ces enfants dits « différents » en terme de continuité, de cohérence. Dans ce contexte, nous pouvons également souligner l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge par les services de pédopsychiatrie et « médiqués ». Là encore, le travail en réseau, en partenariat entre les différents intervenants est une priorité majeure.

3.1.2. Le constat de difficultés nouvelles

Dans le prolongement de ce qui vient d'être énoncé, notre établissement n'échappe pas au constat réalisé par les autres MECS et foyers du Haut-Rhin :

- ✚ **Depuis fin 2015, la majorité des accueils sont réalisés en urgence**, suite à une OPP, ce qui induit un bouleversement des pratiques et des répercussions pour l'enfant, les équipes éducatives et les enfants des groupes : peu de données disponibles sur les habitudes de vie et l'histoire de l'enfant, traumatismes liés à la violence du placement (parents en garde à vue, suspension des droits de visite, ...), temps réduit pour la préparation de l'accueil, configuration des groupes explosive, séparation de fratries, suspension brutale de la scolarité,...
- ✚ **Le dispositif départemental de placement est saturé** : les Placements Non Exécutés vont croissant jusqu'en août 2017 et les délais de réorientation vers un autre établissement sont allongés. Par glissement, les places d'urgence des établissements se transforment en place d'hébergement « classique ». Certains placements viennent court-circuiter des admissions programmées ou les transferts internes, avec des retentissements négatifs sur les enfants concernés, leurs familles, les équipes éducatives.
- ✚ **Les enfants porteurs de handicap ou de troubles psychiques graves représentent 20% des enfants accueillis au Home** (étude au 01.11.2017). Or les équipes sont déroutées par ce type de public, les places en milieu spécialisé sont rares et quand elles sont possibles, elles sont réparties sur plusieurs localités (ce qui oblige à une organisation à flux tendue des convoys), les solutions de répit pour les équipes sont balbutiantes et informelles (Adosphère notamment), les prises en charge sont parfois fragmentées entre un IEM/ITEP, le Home et le domicile des parents, ... autant de conditions peu favorables à une continuité et des repères sécurisants pour l'enfant
- ✚ **Les visites médiatisées vont en augmentant, concomitamment à la restriction des Droits de Visite et d'Hébergement (DVH)**. Cela engendre un accroissement des heures supplémentaires des psychologues et l'encadrement d'un nombre conséquent d'enfants les Week-End et pendant les vacances scolaires, sans que les moyens humains ne puissent être renforcés.

3.1.3. Le parcours des usagers

Quelques chiffres issus du rapport d'activité de l'exercice 2016 : nous accueillons en majorité des garçons (67%). La moyenne d'âge des enfants est de 9 ans ½. Ces enfants viennent de la région mulhousienne ou des environs proches (87%), et de façon égale de leur domicile ou d'un autre établissement ; ils nous sont confiés principalement dans le cadre d'une mesure de placement judiciaire (77%).

La durée de leur séjour au Home est en moyenne de 2 ans, que ce soit en internat ou en SEADR. Les enfants suivent une scolarité en milieu ordinaire mais 14% d'entre eux sont intégrés dans un établissement spécialisé (ITEP, IEM) ou une classe aménagée (ULIS, SEGPA).

À leur sortie, les enfants rejoignent leur domicile (63%) ou sont réorientés vers une autre institution (22%). À noter : 22% des enfants intègrent le SEADR (accueil séquentiel et/ou PAD) avant la levée de la mesure de placement. C'est en effet un atout pour l'enfant que de pouvoir lui proposer un parcours en interne qui permette une progression vers le retour à domicile, garantissant le maintien de ses repères et une période de transition et d'accompagnement pour ses parents, avant un retour complet à domicile.

3.2. Des besoins spécifiques

3.2.1. Les besoins des enfants

Les besoins des enfants et des adolescents ont toujours été et restent les mêmes : besoin de bien-être, de bienveillance, de sécurité, de protection, besoin de soins - physiques et psychiques -, de continuité, d'éducation, de curiosité, d'écoute et d'apprentissage.

Dans tous les cas ils se déclinent dans les quatre grands domaines du développement de l'enfant (définis l'article 375 du Code Civil et repris par le projet pour l'enfant) qui se situe sur le plan **physique, psychique, affectif, intellectuel et social**.

De manière globale, nous tentons de mieux répondre à ces besoins en respectant **3 niveaux** :

- Les besoins propres à tous les enfants/adolescents
- Les besoins propres aux enfants /adolescents séparés de leur famille
- Les besoins singuliers pour chaque enfant/adolescent accueilli.

Ainsi, travailler dans l'intérêt de l'enfant, c'est accueillir chaque enfant dans sa singularité, avec parfois un parcours chaotique, une histoire douloureuse, des manifestations exacerbées de son mal-être, des troubles de l'attachement, une dislocation des repères. **Emmanuelle BONNEVILLE-BARUCHEL**³ décrit bien les troubles de ces enfants placés, confrontés pendant les premières années de leur vie à des environnements qui n'ont pas pu répondre à leurs besoins fondamentaux et leur ont fait vivre des expériences répétées et fréquentes de stress extrême, de maltraitance et/ou de négligence. Elle démontre que le fait d'avoir subi ou d'avoir été témoin de maltraitements a un impact traumatique égal sur l'enfant et que certains dysfonctionnements institutionnels participent à l'aggravation des troubles. L'attaque récurrente des liens affectifs par l'enfant implique une résistance des professionnels dans des contextes cliniques parfois extrêmes...⁴ La déliaison pathologique des liens institutionnels dans les institutions de soin et de rééducation.

³ *Les traumatismes relationnels précoces*, ERES, 2016

⁴ PINEL J.-P. (2005).

⁵ Ainsi, l'évolution positive d'un enfant n'est possible que s'il bénéficie d'un accordage singularisé d'un environnement d'accueil souple, malléable et résistant dans la durée.

L'histoire de l'enfant placé est le plus souvent émaillée de ruptures, de séparations, de « trous » ; l'éloignement de son environnement familial, les motifs mêmes du placement, sont liés aux aléas de l'histoire transgénérationnelle de sa famille.

Une vigilance particulière est accordée à la prise en compte de cette histoire, pour éviter des ruptures supplémentaires et permettre la continuité en aidant l'enfant à la comprendre et à l'intégrer afin qu'il puisse construire son identité.

Comme le décrit **Virginia Henderson dans sa grille des 14 besoins fondamentaux** ⁶ :

Travailler dans l'intérêt de l'enfant nécessite de répondre à ses besoins physiologiques (manger, dormir, se vêtir, se laver). C'est aussi répondre à son besoin d'appartenance (à un groupe de vie, une famille, une école, un club, ...), à son besoin de jouer, d'apprendre, de reconnaissance et d'estime de soi.

C'est répondre enfin à son besoin fondamental de sécurité (affective et corporelle), tant dans le cadre qui lui est proposé que dans l'organisation de la vie quotidienne, mais aussi par l'accompagnement « cohérent, prévisible, fiable et rassurant » des professionnels (éducateurs, maîtresses de maison, surveillants de nuit, infirmière, psychologues, secrétaires, agents techniques, ...). En effet, ce sont tous les adultes du Home qui, de leur place et selon leurs compétences propres, font équipe autour de l'enfant.

Rappelons à ce sujet les conclusions de **Donald Woods Winnicott**, pédiatre et psychanalyste :

« David Wills était le directeur d'un de ces foyers qui recevait des enfants et dont l'évacuation hors de Londres, pendant les bombardements par la Luftwaffe, avait posé des problèmes. Winnicott avait, de 1939 à 1946, visité chaque semaine plusieurs de ces foyers d'accueil en tant que psychiatre consultant. Mais, disait-il aujourd'hui, ce n'était pas lui le véritable thérapeute de ces enfants mais David Wills et tous les membres de l'équipe, y compris le cuisinier. Ils étaient les véritables thérapeutes, car dans ces foyers, ils procuraient aux enfants le type d'environnement qui leur était nécessaire.

*Ce qui pour eux était thérapeutique dans le cadre fourni par les foyers d'accueil était la fiabilité de toute l'équipe, qui atténuait leur profond sentiment d'imprévisibilité. »*⁷

C'est bien cette sécurité affective qui permet à l'enfant de s'inscrire de façon adaptée dans les apprentissages et d'acquérir une estime de soi suffisamment bonne pour lui permettre d'aller vers les autres.

Accompagner l'enfant, c'est aussi adapter à son stade de développement les activités d'éveil, le rythme de vie (lever, coucher, ...), les apprentissages, la responsabilisation, l'ergonomie du mobilier. C'est lui donner des repères fixes et un cadre sécurisant et bienveillant.

Accompagner l'enfant, c'est lui proposer un environnement calme et propice aux relations apaisées mais également l'aider à gérer les conflits lorsque c'est nécessaire, dédramatiser les situations et surmonter ses chagrins.

Accompagner l'enfant, c'est encore favoriser le maintien ou la restauration du lien avec ses parents, ses frères et sœurs, mais parfois lui permettre de grandir en-dehors d'une emprise parentale nocive (et donc travailler

⁵ Perspective économique des principes d'intervention. In : R. Kaës, *L'institution et les institutions. Études psychanalytiques*. Paris : Dunod, pp. 49-79).

⁶ *In « *La nature des soins infirmiers* », principes fondamentaux, 1994, INTEREDIT, Paris. Infirmière, enseignante et chercheuse, sa vision holistique du soin est aujourd'hui encore enseignée dans les IFSI et participe à l'élaboration des projets de soins

⁷ *JP Lehmann, in CAIRN.info, *Ce que « prendre soin » peut signifier*, Le Coq Héron, ERES, 2005, P. 50-54.

avec lui la séparation) ; c'est avoir une parole vraie sur la réalité de la situation et de l'histoire familiale. C'est donc accompagner l'enfant et la famille dans l'acceptation de cette réalité pour évoluer et se construire. Accompagner l'enfant, c'est déployer ou renforcer le travail avec les partenaires du Home : IEM, CMPP, orthophonistes, MDA, services de psychiatrie infanto-juvénile,...

Accompagner, c'est enfin évaluer les risques de dangers à domicile (SEADR) ou lors de ses retours chez lui les WE ou pendant les vacances scolaires. C'est, préventivement, anticiper les situations explosives ou à risques.

3.2.2. Les besoins des parents

Dans la mesure du possible, nous recherchons et exploitons les **compétences parentales**, aussi minimes soient-elles, même lorsque les parents sont très défaillants.

Les parents et les enfants sont rassurés sur le fait qu'aucun jugement ne soit porté à leur rencontre. Une grille des compétences parentales permet de mettre en lumière les écarts entre les attendus en matière d'éducation et de soins et déterminer des objectifs d'accompagnement. L'utilisation de cette grille au SEADR sera progressivement étendue à l'internat classique, l'idée étant de s'appuyer sur les ressources et les atouts des parents sans stigmatiser leurs carences. C'est un changement d'approche significatif même si au quotidien, nous essayons de laisser faire aux parents tout ce qu'ils sont en capacité de faire.

3.3. Les modalités d'élaboration du Projet Personnalisé de l'enfant

« La prise en compte de la situation singulière des usagers par la structure qui les accueille ou les accompagne trouve une formalisation dans le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC). Il est recommandé que la formalisation et la signature de ce document soient des occasions d'éclairer les usagers et leurs proches sur toutes les modalités de fonctionnement de l'établissement et d'instaurer une relation claire en termes de droits et d'obligations réciproques. »⁸

Un projet personnalisé est élaboré pour chaque enfant accueilli. Il fait l'objet d'un document écrit, signé par les parents et co-signé par le chef de service. Il explique les modalités de fonctionnement du Home et se décline en plusieurs volets (éducatif, soins). Il prend en compte les besoins et les attentes de l'enfant et de ses parents et s'articule avec la demande de prise en charge de l'ASE. Même si la majorité des mesures de placement font suite à une décision judiciaire, *« la contrainte qui résulte de ces décisions sera intégrée au Projet Personnalisé mais ne sera pas renforcée par les modalités d'accompagnement »*.⁹

Le respect de la singularité de l'enfant

Notre objectif est d'aider l'enfant à trouver une place dans l'établissement en personnalisant la prise en charge éducative et en lui octroyant un espace qui lui soit propre. Il a la possibilité de l'investir s'il le désire. Nous donnons à l'enfant **l'opportunité d'exprimer des choix**, des envies en proposant toute une palette d'activités de créations, d'organisations de manifestations dans lesquelles il peut s'inscrire. Cela lui permet de développer des centres d'intérêt, d'affirmer ses goûts et de marquer sa différence.

En associant l'enfant à **son** projet personnalisé, nous lui permettons de contractualiser les objectifs pour et avec lui. Dans cette démarche nous veillons à **ne pas imposer** notre *a priori*. L'équipe pluridisciplinaire est toujours sollicitée dans un souci d'objectivité et de remise en question.

⁸ *P. 24 des RBPP de l'ANESM : *La bientraitance, définitions et repères pour leur mise en œuvre*.

⁹ Recommandation de l'ANESM *Les attentes de la personne et le projet personnalisé*, P5

La pertinence du Projet Personnalisé tient à la formalisation **d'objectifs réalistes et soumis à échéance**, de **moyens efficaces** pour les réaliser, du concours de tous les acteurs pour le porter, ce qui suppose que l'on communique de façon claire à son sujet. Il s'articule avec les décisions du quotidien, ce qui va différencier les actions éducatives d'une simple activité occupationnelle (choix de la colonie, de l'activité sportive, ...). Il se doit d'être **réajusté régulièrement et a minima de façon obligatoire tous les ans**, après avoir recueilli les observations de tous les intervenants dans et hors de l'institution (enseignants, entraîneurs sportifs, psychomotricien, professionnels du soin, ...). Les préconisations de l'évaluateur externe nous invitent à développer ces deux derniers points.

S'agissant du **recueil de données**, les besoins des enfants sont repérés grâce aux observations de l'équipe pluridisciplinaire, à l'expression des enfants, aux informations transmises par ses parents dès la préadmission (notamment sur ses habitudes de vie), aux rapports des services intervenant antérieurement au placement. Nous devons veiller à toujours distinguer les faits de notre interprétation et éviter l'écueil de vouloir faire coller le Projet Personnalisé à nos représentations de la famille idéale ou de l'enfant rêvé.

Les parents et les enfants sont rencontrés par la psychologue du service. Ils sont aussi reçus par l'infirmière qui procède à une évaluation des besoins, recueille les données nécessaires au suivi médical de l'enfant (antécédents familiaux, allergies alimentaires, traitements en cours, ...).

Le Projet Personnalisé requiert de la créativité de la part des professionnels, parfois des tâtonnements. « *Les objectifs visant à restaurer l'estime de soi et la prise d'initiatives sont à prioriser* ». ¹⁰

Un temps d'observation de l'enfant de trois mois après l'admission nous permet de vérifier le bien-fondé du projet initial et de contractualiser le Projet Personnalisé autour des objectifs partagés et formalisés dans le DIPC. Ainsi il nous arrive de surseoir au placement alternatif au GAM, une réorientation en internat classique devant permettre de reprendre le projet et de donner du temps à la famille.

L'analyse des évaluations se fait en équipe pluridisciplinaire, avec rédaction d'une synthèse (cf. 6.2.2.).

3.4. Les modalités de transmission des informations dans le respect des règles de confidentialité

Avant même l'admission de l'enfant, les rapports des services intervenant antérieurement (comme l'AEMO) ainsi que les Jugements, signalements, ... ayant conduit au placement, sont transmis à l'équipe pluridisciplinaire.

En effet, les intervenants sociaux doivent avoir une idée aussi claire et précise que possible de la réalité familiale et des motifs du placement de l'enfant. Pour ce, il est indispensable que les éléments recueillis par les équipes pluridisciplinaires soient transmis avec un souci d'objectivité et de confidentialité permanent.

Une attention particulière est portée sur le fait que les informations livrées ne puissent être utilisées de manière humiliante à l'encontre de l'enfant ou de ses parents. Nous veillons à ce que l'histoire de l'enfant et de sa famille soit traitée de manière respectueuse, en évitant de nous laisser saisir par l'horreur ou la fascination que peuvent provoquer la maltraitance et la violence des abus sexuels, en ne nous laissant pas contaminer par la confusion qui règne parfois dans les familles.

L'ensemble des données relatives à l'enfant sont classées dans un dossier unique informatisé, sur le serveur de l'établissement. Une copie est disponible en version papier dans une armoire fermée à clé du secrétariat. Chaque professionnel a des droits d'accès distincts aux différentes informations qui composent le dossier, en fonction de la nécessité de consulter ou partager des données « dans l'intérêt de l'enfant », chacun étant

¹⁰ *ibid.* P. 4

soumis au **secret professionnel** « de par son état, sa fonction, sa profession ou sa mission » auprès des enfants, peu importe qu'il soit soumis ou non au secret professionnel de par sa profession (Art. L311-2 du CASF/ Art.9 du Code Civil). Le **consentement** de l'enfant (selon son âge et sa maturité) ou de ses représentants légaux est recherché.

Des transmissions quotidiennes, écrites et orales, sont réalisées par les équipes éducatives et soignantes. Des informations confidentielles sont également échangées avec des partenaires professionnels extérieurs (ASE, juge, médecins, autres établissements sociaux, ...), dans le respect de la réglementation relative au **secret partagé** (Art L226-2 du CASF).

Les représentants légaux peuvent demander à **consulter le dossier** de leur enfant sur demande écrite adressée au directeur. Une procédure d'accès sera formalisée. En effet, l'Association Résonance s'inscrit dans un processus de Démarche Qualité. Une gestion documentaire appropriée avec arborescence des dossiers et élaboration de procédures est en cours. En 2018, l'Association Résonance se dotera d'un progiciel de l'usager adapté.

Au départ de l'enfant, son dossier est archivé dans un local dédié et sécurisé.

Par ailleurs, les différentes informations et invitations sont transmises aux parents par courrier cacheté ou par voie orale de façon individualisée.

3.5. Une expression et une participation des usagers favorisés

3.5.1. Sur le plan individuel

Un travail de coéducation

Les parents conservant l'**autorité parentale**, leur accord et leur signature sont indispensables pour effectuer la quasi-totalité des démarches.

Durant le temps de placement, les parents sont privés d'une partie de leur tâche éducative et particulièrement de tout ou partie de ce qui concerne la prise en charge quotidienne, la confection et le partage des repas, l'hygiène, les soins du corps, leur présence aux moments du réveil et du coucher de l'enfant, l'accompagnement lors de différents déplacements (école, rendez-vous divers...), le partage des loisirs. Le contexte veut que plusieurs personnes se chargent de l'éducation de l'enfant, durant un temps suffisamment long pour que le placement soit opérant, et suffisamment court pour que l'enfant ne soit pas déraciné de sa famille.

Malgré la difficulté, les mouvements de concurrence réciproques qui peuvent s'installer, le sentiment légitime de dépossession que peuvent éprouver les parents, nous tentons de les convaincre que notre tâche autour de l'enfant est conjointe, de l'ordre d'une **coéducation**, et que nous ne pouvons pas travailler sans eux.

Dans l'intérêt de l'enfant, tout est fait pour que les rivalités soient exprimées et atténuées et que les modes de prise en charge éducative ne soient pas incohérentes.

Le **Projet Personnalisé de l'enfant**, écrit et formalisé, la référence permanente aux **décisions judiciaires ou administratives**, les modalités d'accompagnement, le **livret d'accueil**, sont autant d'outils qui permettent aux familles et aux équipes éducatives de travailler autour de l'enfant dans un souci de cohérence et de confiance réciproque.

Cependant, il nous revient de faire part aux parents de nos inquiétudes quant à des situations observées ou qui nous sont rapportées par les enfants au retour du domicile : alcoolisation, respect de leurs droits

d'hébergement et des horaires de retour, humiliations verbales, ... Lorsque la situation le nécessite, il nous faut prévenir les services de l'ASE et faire un signalement à la CRIPS.

Comme le précisent les différents textes de loi régissant les Maisons d'Enfants à Caractère Social, nous **accueillons et informons les parents** sur la vie de leur enfant au sein de l'établissement.

Afin que le placement soit opérant et rende la séparation bénéfique, nous recherchons le meilleur moyen de rendre compte des faits concernant l'enfant, tout en respectant sa vie personnelle.

Nous renseignons les parents sur l'organisation des journées de l'enfant, les règles de vie de l'institution et du groupe de vie dans lequel il est accueilli et les **impliquons** dans les projets qui le concernent et les démarches administratives, scolaires et de soin : conseil de discipline, réunion parents-professeurs, remise du bulletin, conseils de discipline, activités extra-scolaires, inscription dans une association sportive, séjours de vacances, achat des vêtements, gestion de l'argent de poche ou d'un achat important (comme un vélo ou une console de jeux).

Nous échangeons régulièrement sur les situations difficiles (incident, fugues, sanctions, ...).

Nous leur **restituons** les éléments des rapports adressés à l'ASE.

Il nous faut constater quelques faiblesses dans ce travail de coéducation en internat classique :

- Lorsque les parents sont séparés, nous alertons et informons prioritairement le parent le plus présent et le plus investi
- Nous transmettons systématiquement les dysfonctionnements de l'enfant, moins ses réussites
- Nous sollicitons insuffisamment les parents pour les tâches du quotidien
- Les rencontres formalisées par les éducateurs sont irrégulières et restent dévolues au Référent Enfant
- Nous ne sollicitons pas les parents autant qu'il serait nécessaire financièrement (achat de petits objets du quotidien) ou pour accompagner leurs enfants aux RDV
- Notre connaissance des dispositifs pour rediriger les familles vers des personnes ressources lorsqu'elles traversent des difficultés financières par exemple s'avère insuffisante
- Beaucoup d'informations transmises lors de la signature du DIPC sont perdues ou manquent de clarté

Pour combler ces écarts, nous **identifions des pistes d'amélioration pour l'internat**, en nous appuyant également sur les Recommandations de l'ANESM « *L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement* » (Juin 2012):

- S'assurer que les parents aient bien compris les informations transmises lors de l'admission. Revisiter le Livret d'Accueil pour qu'il soit plus accessible à tous.
- S'appuyer sur la Grille des Compétences Parentales
- Veiller à ce que le travail avec les familles soit porté par toute l'équipe éducative et pas seulement par le Référent de l'Enfant
- Définir avec les parents un calendrier de rencontres formalisées, réexpliquer, échanger sur le quotidien, valoriser les petites victoires de l'enfant et utiliser les possibilités offertes par le Home d'utiliser d'autres locaux que ceux du groupe (pour ne pas être dérangés par le téléphone et les allers-et-venues). Programmer ces moments dans les temps de permanence des éducateurs
- Inventer de nouveaux supports d'information comme un petit journal trimestriel qui permette aux parents de partager le quotidien des enfants (newsletter)
- Proposer des ateliers parents-enfants
- Élargir les personnes ressources (grands-parents, fratries, oncles et tantes) quand les parents ne sont pas mobilisables
- Associer davantage les parents au choix des activités sportives, colonies, centres aérés

- Informer les éducateurs sur les dispositifs existants pour rediriger les parents vers des professionnels ressources (assistant social de secteur, associations, ...)

Une écoute attentive

L'évocation de faits particuliers, d'événements ou de souvenirs peut surgir au détour de tous les moments de la vie quotidienne partagés avec l'enfant et doivent être entendus comme autant de façons d'établir des liens entre son passé et le présent.

Permettre à l'enfant séparé de sa famille de garder ou de trouver une place, voire de trouver une autre place, nécessite dès lors une attention particulière à la manière dont l'enfant et ses parents évoquent leur histoire familiale.

Des entretiens cliniques, parfois l'utilisation de techniques spécifiques et adaptées, sont proposés aux enfants et aux familles afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, clarifier les zones d'ombre et trouver un sens à une histoire le plus souvent très compliquée. Le temps du placement est envisagé comme un temps qui permet l'élaboration des traumatismes ou la reconnaissance des projections imaginaires qui encombrant les individus et qui ont, le plus souvent, conduit à la séparation.

La construction de l'identité de l'enfant ne peut que passer par un questionnement sur ses origines, et, dans la mesure du possible, nous aidons l'enfant qui le désire à faire des recherches les concernant. S'il ne s'agit en aucun cas d'imposer la révélation de secrets de famille dans la mesure où ils sont parfois le fondement de tout un fonctionnement familial, nous pouvons sensibiliser les parents au fait que les secrets peuvent aussi entraver les relations.

Être à l'écoute (des discours, des productions, des manifestations...) de l'enfant et sa famille, permet de comprendre comment les uns et les autres interprètent, se représentent les actes ou les faits commis ayant occasionné le placement et, ainsi, de mieux restituer les responsabilités de chacun des membres. Les sentiments de culpabilité, souvent présents chez l'enfant peuvent alors être atténués.

Les capacités d'intégration de son histoire sont relatives à l'âge et à la maturation du développement de chaque enfant. Il s'agit de tenir compte du temps de l'enfant, qui n'est pas celui de l'adulte, afin qu'il ne soit pas confronté violemment à une réalité qu'il n'est pas forcément prêt à assumer.

Une observation fine et une relation distanciée

L'observation est un outil incontournable de nos professions ; elle nous permet de maintenir une attention constante à l'enfant qui dès lors, se sentira contenu et soutenu par la présence de l'adulte, et de rester dans une relation distanciée nécessaire à toute approche professionnelle.

Elle aide à trouver le moment opportun, pour intervenir, repérer les enfants en attente, voire en détresse.

La souffrance de l'enfant ne se manifeste pas toujours de façon évidente par des pleurs, des cris, l'isolement. Le rôle de l'éducateur est d'observer l'enfant dans son quotidien (repas...) ou à des moments clefs, lors des retours de week-ends ou de vacances passées dans leur famille. Il est utile d'observer l'enfant sur une période déterminée pour comprendre sa souffrance et intervenir de manière adaptée.

Nous favorisons les moments privilégiés où l'enfant peut livrer ses peines, nous l'encourageons à verbaliser ses émotions, ses difficultés qu'elles soient en lien avec son histoire personnelle ou inhérentes à la vie en collectivité ce qui nous aide à mieux les comprendre. L'enfant est rarement en mesure de demander directement une aide face à la souffrance liée à sa situation; nous tentons de favoriser l'émergence de la parole à travers des temps **de présence plus individualisés**, et la mise en place d'outils **de médiation** (jeux, peinture, cuisine, bricolage...).

L'enfant en quête d'attention, en demande d'affection, cherche des réponses auprès des professionnels qui l'entourent. Il s'agit de trouver les mots et les gestes qui apaisent tout en respectant la liberté de l'enfant. Un travail de distanciation est nécessaire et permettra d'évaluer l'état d'urgence, l'implication de l'adulte et la limite de son intervention.

Même si nous entendons les demandes formulées par l'enfant, nous ne pouvons et ne devons pas toujours y répondre. Nous tâchons de faire la part des choses entre une réponse immédiate et une réponse différée.

Des recherches théoriques (ouvrages, formations, conférences, ...) sont des outils de travail permettant de répondre à nos interrogations sur des thèmes précis et de nous apporter un angle d'approche différent.

Mais pour prendre du recul par rapport à une situation précise, un vécu avec un enfant, nous nous autorisons à passer le relais si nécessaire et/ou demandons une aide afin d'être soutenus dans les difficultés rencontrées et pour qu'elles n'aient pas de répercussions néfastes sur notre travail.

La verbalisation des émotions et la régulation des conflits

L'accent est mis sur la verbalisation des émotions et l'encouragement à l'utilisation de la parole plutôt que l'acte.

Les conflits interpersonnels sont utiles et importants et peuvent permettre à l'enfant d'exprimer son avis, de revendiquer sa place, ses désirs. Ils ne peuvent toutefois passer par la violence et la domination. L'éducateur occupe un rôle de **médiateur** dans le traitement des conflits qui peuvent être abordés lors de réunions de groupe d'enfants. L'intervention d'une personne ressource peut être bénéfique à ce moment-là.

Les insultes, les « gros mots », les propos désobligeants et humiliants relèvent d'une certaine violence verbale qui ne doit pas être banalisée.

Les règles de vie en société, l'art de la relation aux autres, les attitudes, sont transmises aux enfants par les adultes ; des mouvements de mimétisme s'opèrent.

Tous les adultes qui entourent les enfants veillent à accorder une attention particulière à leur manière de parler, d'être, de se tenir, afin que les exigences et les règles imposées aux enfants ne soient pas contradictoires avec leurs propres attitudes.

Nommer l'origine des conflits, souvent basés sur des malentendus, permet de les désamorcer et de restituer la part de responsabilité de chacun. Le sentiment d'injustice est souvent vivace chez l'enfant carencé, qui manifeste peu de tolérance à la frustration en général et aux contraintes inhérentes à la vie en collectivité en particulier. Ce sentiment d'injustice fondamental est pris en compte, mais ne peut autoriser les débordements.

Nous veillons à l'application juste des règles de vie, afin que ce sentiment ne soit pas exacerbé.

L'expression des liens amicaux

L'accueil d'un enfant en établissement impose la vie en communauté avec des personnes non choisies. Des affinités, **des liens amicaux** peuvent se créer entre les enfants et de véritables rencontres peuvent avoir lieu.

Afin de permettre la continuité, nous sommes vigilants au maintien de ces relations, quand cela est possible, pendant et après le placement. Inciter l'enfant à rester en lien avec les autres est une tâche importante et peut passer par des moyens peu coûteux : le courrier, les échanges téléphoniques, les e-mails, les réseaux sociaux sont autant d'outils qui feront prendre conscience aux enfants que le lien social, familial, amical ne passe pas uniquement par la relation physique et concrète.

3.5.2. Sur le plan collectif

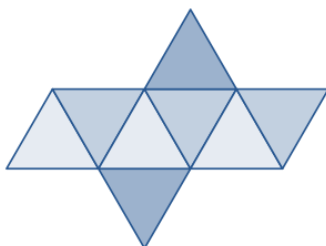
Le Home ne dispose pas d'un Conseil de la Vie Sociale. Nous souhaitons néanmoins mettre en place un questionnaire de satisfaction des usagers (enfants et parents) dès 2018.

Jusqu'à présent, un jeune participait aux Commissions Restauration et faisait remonter les appréciations des autres enfants sur les menus, les quantités, les désidératas.

L'enfant est stimulé au quotidien par la formulation de choix afin que puisse émerger en lui un avis personnel, notamment au sujet du fonctionnement de la collectivité.

Un des atouts pris en compte pour l'exploitation et l'acceptation de la différence est la diversité culturelle des enfants qui nous sont confiés. Par la discussion sur le sujet d'autres modes de vie, l'enfant est amené à interroger sa situation personnelle.

Par ailleurs, des groupes de parole entre enfants sont organisés au sein de chaque unité de vie ; ce sont des moments d'échanges libres et de réflexion, de régulation également. Comme la plupart des transferts de groupe ou admissions s'effectuent à la fin de l'été et modifient considérablement la composition des unités de vie, nous aimerions systématiser les « réunions de rentrée » pendant la première quinzaine de septembre, qui seraient autant un temps de « présentation » de chacun que celui pour poser le cadre d'accueil et les règles de vie collectives.



4) La nature de l'offre de service et son organisation



4.1. Le temps de l'accueil

« L'étape de l'accueil (...) est capitale pour la réussite de l'intervention ou de l'accompagnement mis en place en faveur de l'utilisateur (...). Il est recommandé que les structures accordent une attention particulière à cette étape ». ¹¹

4.1.1. L'admission programmée

Elle se déroule en trois temps :

- **Le temps de l'étude du dossier et des éléments transmis par les services à l'origine de la demande :** L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sollicite l'établissement pour l'accueil des enfants via son Pôle Établissements. Elle transmet les éléments dont elle dispose : synthèse de la situation et motifs du placement, jugements, signalements, ... Une **Commission d'Admission interne** au Home, composée des chefs de service, des psychologues et de la directrice -de l'infirmière si la problématique nécessite sa présence-, étudie les demandes et argumente sa décision.

La décision est prise en fonction des places disponibles dans le groupe de vie correspondant à l'âge de l'enfant, de la problématique de l'enfant ainsi que de la problématique familiale. Parfois des éléments complémentaires seront encore nécessaires pour orienter la décision.

Fréquemment, une réponse positive est formulée mais si aucune place n'est vacante dans l'établissement, la liste d'attente est abondée.

¹¹ in Les Recommandations de Bonne Pratique Professionnelle de l'ANESM : *La Bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre*, P18

L'établissement peut être sollicité directement lors des « réunions de régulation des placements » organisées par l'ASE.

Lorsqu'une suite favorable est donnée, l'inspecteur de l'ASE Référent de l'enfant convoque les parents pour la signature d'un contrat d'accueil provisoire dans une configuration de placement administratif. Dans le cadre d'un placement judiciaire, cette étape n'existe pas, ce qui peut mettre en difficulté l'établissement car dans l'esprit du parent, c'est l'établissement qui est responsable de sa séparation avec l'enfant (les services de l'ASE ne font pas tiers symboliquement).

L'ASE organise ensuite la visite de préadmission au Home avec l'enfant, ses parents (et non la famille élargie dans un premier temps, même si elle peut bénéficier de droits de visite), le cas échéant, un professionnel d'un établissement ou d'un service intervenu antérieurement (éducateur de MECS, travailleur social du service d'AEMO, travailleur social du Pôle Accueil Familial de l'ASE), le chef de service, l'éducateur Référent de l'Enfant, la psychologue du Home. C'est l'occasion de visiter le Home et plus particulièrement le groupe d'accueil de l'enfant. Il serait intéressant d'instaurer rapidement une présentation des professionnels (secrétaires, directrice, second chef de service,...).

C'est aussi un moment choisi pour échanger sur les habitudes de vie de l'enfant et le pourquoi du placement.

- **Le temps de la présentation mutuelle :**

C'est le temps du passage de relais entre les travailleurs sociaux qui sont intervenus en amont (AEMO, AED, SIE, autres établissements...) auprès de la famille et de l'enfant.

Les parents sont invités avec leur enfant et accueillis par le chef de service, la psychologue ainsi qu'un éducateur du groupe auquel l'enfant sera affilié. Dans l'idéal, c'est l'éducateur référent de l'enfant qui sera présent dès ce premier contact. Lorsqu'elles ne peuvent assister à cet entretien, l'infirmière et la psychologue reçoivent l'enfant et ses parents dans un second temps.

Les documents nécessaires à l'admission de leur enfant et qui relèvent de l'autorité parentale (droit à l'image, autorisation d'hospitalisation en urgence,...) sont transmis aux parents de l'enfant de même que la liste des documents à remettre à l'établissement durant le temps de l'accueil de l'enfant : carnet de santé, carte d'identité,... Sa photo est intégrée dans le trombinoscope des enfants du Home.

Cet acte signe pour les parents le rappel des droits qui leur sont maintenus malgré le fait que leur enfant soit confié à l'Aide Sociale à l'Enfance en leur indiquant qu'ils conservent bien l'autorité parentale.

Toutefois, cette mise à disposition du Home des documents afférents surtout à l'identité de l'enfant indique que momentanément la pratique de leur parentalité est dévolue à d'autres adultes.

Pour le signifier, le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) est soumis aux parents ; il scelle en quelques sortes l'engagement des adultes tutélaires et des professionnels à œuvrer ensemble dans l'intérêt de l'enfant.

Un livret d'accueil est remis aux parents et aux enfants.

Une date est fixée pour l'accueil et l'installation de l'enfant.

- **Le temps de l'accueil de l'enfant :**

Nous savons que cette date signera obligatoirement une rupture pour l'enfant avec sa vie d'avant. Il est indispensable de ce fait de lui accorder un soin particulier : ainsi, un temps d'adaptation peut être aménagé : une intégration progressive est programmée, avec présence de l'enfant en ½ journée avec repas, puis pendant un jour complet, puis une nuit, de façon à ce que l'enfant prenne tout doucement ses repères. Les autres enfants du groupe sont prévenus de l'arrivée d'un nouvel enfant.

L'éducateur, futur référent de l'enfant ou non, qui aura participé au temps de présentation aura au préalable transmis les informations dont il dispose à l'ensemble de l'équipe afin que chacun puisse accueillir l'enfant dans sa singularité.

Sa chambre aura été remise en état, préparée et personnalisée en fonction de son âge/son sexe/d'une indication sur un intérêt particulier qui aura été décelé au moment du temps de présentation. Son prénom figurera sur la porte de sa chambre. Les effets personnels de l'enfant seront rangés dans son armoire et dans sa chambre avec les parents (sauf situation exceptionnelle et impossibilité liée à la problématique familiale).

Nous souhaitons instituer le jour-même ou très rapidement après l'installation de l'enfant une « fête de bienvenue ». Lors de cette fête, un album-photos vierge (« album de vie ») identifié à son nom sera remis à l'enfant pour y collecter les photos, dessins, petits mots, anecdotes,... des moments de ce pan de vie passé au sein du Home Saint-Jean, comme la description de l'arrivée de l'enfant au Home. L'intérêt est aussi d'inscrire un lieu dans l'écrit autre que le rapport au juge. D'autant plus nécessaire lors de placements en urgence, quand l'enfant sidéré est amnésique de ce moment de rupture, la narrativité permet de sortir de l'immédiateté et de retravailler le récit après coup, de poser des mots avec une personne rassurante.

Focus sur l'album de vie

« Je voudrais témoigner de l'intérêt de cet album pour accompagner les enfants au cours de leur vie après la pouponnière. Après avoir été accueillis dans notre établissement, certains d'entre eux s'interrogent, quelques années plus tard sur leur parcours et demandent à revenir sur leur lieu d'accueil et à rencontrer les personnes qui les ont connus. (...) Le garçon n'avait en effet comme seule histoire que les photos et ces mots d'accompagnement figurant dans son album de vie. (...) La présence de son ancienne référente, qui était le témoin direct de cette période de sa vie est apparue comme une évidence. L'album de vie a servi de fil conducteur à cette rencontre. ».

(...) On pourrait imaginer aussi ouvrir l'album de vie aux parents – lorsque c'est possible – afin de prendre en compte, malgré la séparation, la filiation – l'appartenance à une famille. Cet outil retranscrirait ainsi la vie de l'enfant au service du point de vue de sa référente et de ses parents. Et faciliterait l'inscription progressive de celui-ci dans ces deux types de liens. »¹²

L'accueil des enfants au Home Saint-Jean se fait dans le respect des cultures d'origine et l'accent est tout particulièrement mis sur **la reconnaissance et la valorisation des appartenances culturelles de chacun**. Il s'agit de trouver une juste mesure entre le respect des valeurs culturelles transmises par les parents et une possible adaptation à la culture du pays d'accueil.

Par ailleurs, l'établissement peut accueillir des enfants de différentes religions. Certains parents souhaitent parfois que des traditions religieuses soient respectées, ce que nous acceptons. Suite à une demande souvent formulée par les enfants, certains d'entre eux, avec l'accord de leurs parents, suivent un enseignement religieux à l'école ou à l'extérieur. Les enfants qui le souhaitent sont accompagnés par les éducateurs vers les lieux de culte.

Nous veillons toutefois à faire la part des choses entre des valeurs culturelles et religieuses acceptables et respectueuses de l'épanouissement de la personne et des valeurs qui contraignent et enferment.

L'attention est portée sur les capacités de compréhension des parents d'origine étrangère afin que des malentendus ne s'installent pas.

¹² *Myriam Higelin psychologue, In La revue ASH, n°3003, Mars 2017, p.34-35

4.1.2. L'admission en urgence

Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'accueil en urgence représente la majorité des admissions, la notion de danger immédiat prévalant sur les admissions programmées.

Nous disposons alors de très peu d'informations : nom, prénom, âge, circonstances ayant motivé le placement. Quand l'enfant a déjà fait l'objet d'un suivi éducatif ou d'un signalement, ces éléments nous sont transmis par l'ASE.

Le délai entre l'appel du Pôle Établissements de l'ASE et l'arrivée de l'enfant au Home est réduit (d'une à quelques heures). Cela laisse tout juste le temps à l'équipe de préparer la chambre (lit, doudou, jouets, pyjama), d'organiser la commande d'un repas, de lire les éléments du dossier.

Le cadre d'astreinte est présent, sauf exception. L'idéal serait de pouvoir détacher un éducateur pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions et ne pas déstabiliser le groupe.

Pour nous aider à mieux appréhender les enjeux de ces accueils en urgence et les optimiser, des formations seront mises en place et une procédure sera rédigée.

4.2. L'accompagnement de l'enfant : y associer l'entourage

4.2.1. Le lien avec ses parents, sa famille ou ses amis

Sans méconnaître que ce sont, le plus souvent, les difficultés parentales qui ont conduit à la séparation, la place des parents est préservée tout au long du placement de l'enfant, de manière adaptée à chaque situation.

Quelles que soient ces situations, nous nous efforçons de créer une relation de confiance avec les familles afin de ne pas rester fixés sur le choc de la séparation. Tout en gardant le souci de la protection de l'enfant, nous prenons soin de la relation parent-enfant.

En l'absence de possibilité d'un droit d'hébergement des parents, en cas d'interdiction de contact en dehors de la présence d'une tierce personne, nous tâchons toujours de trouver des modalités pour maintenir un lien, réel et symbolique, entre les parents et leurs enfants. Une attention particulière est portée sur l'aménagement des **visites médiatisées** au sein de l'établissement.

En cas d'incarcération d'un ou des parents d'un enfant, le lien est toujours maintenu entre eux, sauf interdiction du magistrat, notamment lorsque l'incarcération est motivée par des faits commis sur l'enfant ; le maintien du lien est réalisé soit par l'échange de courriers, de dessins de la part de l'enfant à son parent incarcéré, soit par le biais de visites au parloir. L'enfant y est accompagné par son éducateur référent ou par un autre membre de l'institution.

Le lien est maintenu de la même manière lorsqu'un parent est **hospitalisé**. La fréquence des visites est liée à la durée de l'hospitalisation, au souhait de l'enfant, du parent et toujours évaluée en fonction de la pathologie traitée.

Pour faciliter les rencontres, nous proposons parfois de véhiculer l'enfant jusque chez lui où nous finançons le billet de train ou de tram. Selon leur âge, nous favorisons l'autonomie du jeune dans l'utilisation des transports en commun pour qu'il rejoigne sa famille plus facilement.

Les communications enfants-parents sont facilitées sauf interdiction, par Skype ou Facebook pour les plus grands. Elles peuvent être médiatisées téléphoniquement par un éducateur.

Si les décisions judiciaires l'autorisent, nous favorisons la **participation de l'enfant aux événements familiaux** et facilitons les contacts avec la **famille élargie** si les parents et l'enfant le souhaitent. Si ses frères et sœurs sont placés dans d'autres établissements, nous veillons à organiser des rencontres entre eux.

L'anniversaire de l'enfant est fêté dans le groupe d'enfants et il a l'occasion d'y inviter quelques copains d'autres groupes parfois de l'extérieur (après accord parental). Cet anniversaire n'est jamais

externalisé (Mac Do, OKIDOK). Lorsque les parents n'ont pas d'autorisation d'hébergement et que seul un droit de visite au sein de l'établissement leur a été accordé, nous pouvons leur proposer de fêter l'anniversaire de l'enfant avec lui, au Home Saint-Jean. Dans le cas contraire, les parents fêtent l'anniversaire de l'enfant lorsqu'il est accueilli à leur domicile; une sortie exceptionnelle peut être accordée aux parents bénéficiant d'un droit de visite et d'hébergement pour fêter cet événement particulier.

Par ailleurs, nous proposons à l'enfant de rapporter des objets familiers de chez lui et rappelons aux parents l'importance de conserver une place à l'enfant dans le foyer familial (chambre, lit, objets...).

L'accueil de l'enfant dans notre établissement est transitoire. À ce titre, nous privilégions toujours l'idée d'un retour de l'enfant dans sa famille. Toutefois, si le retour à domicile n'est pas envisageable, **les parents restent partie prenante dans la préparation du départ** de l'enfant de l'institution, sauf en cas de décisions judiciaires exceptionnelles ou circonstances tragiques (décès, maladies, ruptures complètes...).

Les **échanges** avec les parents peuvent avoir lieu de différentes manières; ils ont lieu avec les éducateurs de manière **informelle** mais à des moments importants, au cours des départs et des retours de l'enfant en séjour chez ses parents.

Si l'éducateur référent occupe une place privilégiée auprès de l'enfant et de sa famille, tous les membres de l'équipe éducative sont, à un moment ou à un autre, des interlocuteurs pour les parents. Le directeur, les chefs de service éducatifs, la psychologue, entretiennent des relations avec les familles, chacun dans leurs fonctions propres.

Des réunions régulières avec les parents, avant et après les réunions de synthèse, leur sont proposées (cf. 6.2.2.). En ce qui concerne les placements administratifs, les réunions de synthèse ont lieu avec les parents.

4.2.2. L'aménagement des droits de visite des parents

Dans la majorité des situations, les liens parents-enfants sont maintenus et aménagés selon des modalités de rencontres instaurées par les magistrats dans les ordonnances de placement ou par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance dans les protocoles d'accueil provisoire.

Toute décision de séparation d'un enfant avec ses parents pose la question d'un aménagement satisfaisant de leurs retrouvailles.

Sans tomber dans les travers de « l'idéologie du lien », nous devons, en tant que professionnels de la Protection de l'Enfance, tout mettre en œuvre pour conserver le contact entre l'enfant et ses parents afin de favoriser le maintien, mais également la maturation du lien.

Le maintien du lien avec son parent est nécessaire au développement psychique de l'enfant.

Pour l'enfant, une séparation non comprise et non accompagnée peut avoir des effets néfastes et annuler les effets bénéfiques recherchés par l'application d'une mesure de placement.

Chez le parent, la séparation et le fait de ne pas vivre ensemble peuvent entraîner une représentation figée de l'enfant qui reste pensé en référence à ce qu'il était au moment du placement.

Le plus souvent les Droits de Visite et d'Hébergement (DVH) du parent de l'enfant à son domicile (retour de l'enfant lors des week-ends ou des vacances) peuvent pallier à cet effet.

S'agissant de l'accueil en SEADR, il permet de contrer au mieux les effets néfastes de la séparation. Cet aménagement a par ailleurs l'avantage, par l'observation directe et quasi clinique des interactions parents-enfants au domicile, d'une évaluation des comportements parentaux permettant de préciser en quoi (et non pourquoi) ils sont adaptés ou ne le sont pas.

Cette évaluation a pour but de pouvoir établir les modalités d'aide ou d'une suppléance à ce qui fait défaut dans l'ensemble du fonctionnement parental.

4.3. L'accueil des parents

Parfois, les parents ne bénéficient d'aucun droit de visite et/ou d'hébergement de l'enfant à leur domicile. Les motifs en sont :

- Absence de possibilité d'hébergement du parent.
- Parents ayant une problématique d'addiction connue (alcool, toxicomanie) ne pouvant rencontrer leur enfant que lorsqu'ils ne sont pas sous l'emprise d'un produit (nécessité de l'évaluation du parent avant la rencontre avec son enfant) ; le plus souvent, ces parents ne peuvent accueillir leur enfant sur un temps très long et des visites de courtes durées restent plus satisfaisantes pour l'enfant.
- Parents présentant une pathologie mentale risquant de mettre en danger leur enfant et/ou de générer une angoisse importante chez l'enfant.
- Parents ayant commis des actes de maltraitance ayant conduit au placement de l'enfant.
- Relations pathologiques parents-enfants.

Visite des parents dans l'établissement

Dans les deux premiers cas, les droits des parents peuvent se réduire à des visites à leur enfant dans l'établissement, parfois à des droits de sortie de l'enfant en journée ou en demi-journée (avec ou sans prise de repas), selon un rythme établi. Ce type de visites est également proposé à la famille élargie : grands-parents par exemple.

A la différence des visites médiatisées, les rencontres parents-enfants ne se déroulent pas de manière continue en présence d'un professionnel. Selon l'évaluation de la situation et de l'état du parent, sa présence sera plus ou moins rapprochée.

Cette mesure est la plus souvent prise en cas d'absence de danger pour l'enfant ; parfois elle constitue, pour le parent en proie à une problématique d'addiction, un moyen de réguler sa consommation (il sait qu'il doit être sobre quand il vient voir son enfant) et pour l'enfant l'assurance d'avoir un recours imminent en cas de difficulté particulière.

L'espace réservé à l'accueil des parents et des enfants dans ce cadre-là se situe sur le même site que l'internat. Il leur offre la possibilité d'assurer *a minima* leur fonction parentale.

Une salle (la même que celle utilisée pour les Visites Médiatisées) est prévue pour les rencontres parents-enfants. Conviviale et accueillante, elle permet des temps d'échanges qui sont facilités par la présence d'objets médiateurs (jeux, jouets, livres...).

Une cuisine aménagée dans les appartements familiaux du Home permet aux parents qui le souhaitent de confectionner eux-mêmes les repas qu'ils pourront partager avec leur enfant. Cet apport contribue à laisser le parent dans ses fonctions de soin de l'enfant (attention à une alimentation saine de l'enfant), de transmission de valeurs familiales, culturelles et d'éducation: tenue à table...

Hébergement des parents

Enfin, nous avons aménagé deux appartements de 50m², destinés aux parents qui ne peuvent accueillir leur enfant, pour la seule raison qu'ils ne disposent pas de domicile ou seulement d'un lieu de résidence (hébergement provisoire chez d'autres personnes, chambre, studio, en CHRS...) inadapté à l'accueil d'un enfant.

Si la seule raison d'une suspension ou d'une non attribution d'un droit d'hébergement instaurée pour un parent relève d'une absence de logement adéquat, nous pensons qu'il est souhaitable que, ponctuellement et pour un temps défini, le parent puisse dormir dans le même lieu que son enfant pour que, là encore, soit préservée ou restaurée sa fonction de soin de l'enfant (surveillance, partage d'une soirée, attention au moment de l'endormissement...).

Ces aménagements sont importants pour le maintien des fonctions parentales dans la mesure où les interactions parents-enfants (rencontres à différents moments de la journée, jeux, repas, soirées,

nuitées...) se déroulent dans l'enceinte de l'institution.

Ils permettent également de manière ponctuelle que celles-ci puissent être observées par les professionnels. Les parents sont informés de leur présence distanciée et doivent être en capacité de comprendre que les actions de soutien, d'aide, d'accompagnement, voire de suppléance, si elles doivent avoir lieu, ne se mettent en place que pour mieux les aider à réussir l'éducation de leurs enfants.

Visites médiatisées et visites accompagnées

Les visites médiatisées sont demandées par le Juge des Enfants ou instaurées à notre demande en cas de grande difficulté relationnelle entre les parents et leurs enfants.

Dans ce dernier cas, c'est l'observation de la relation parent-enfant, la dégradation psychique d'un parent et plus encore l'absence d'évolution des enfants, voire leur désorganisation après un temps de prise en charge des parents, qui nous alertent et nous conduisent à demander cet aménagement particulier des visites.

Par manque de moyens et de temps, nous ne pouvons organiser les visites médiatisées telles qu'elles ont été élaborées par **Hanna ROTTMAN** (visites en présence de deux professionnels de la structure, l'un psychologue ou psychiatre, attentif aux mouvements psychiques du parent et l'autre, éducateur de l'enfant, attentif aux mouvements psychiques de ce dernier).

Cet aménagement doit avant tout protéger l'enfant des effets désorganisant soit de la pathologie, soit des mouvements projectifs violents de persécution, soit du vide relationnel des parents.

Les visites médiatisées ont l'avantage de pouvoir être interrompues si le discours ou l'attitude du parent devient manifestement trop déstabilisant pour l'enfant. Elles permettent également l'observation clinique de la réalité des interactions.

Les visites médiatisées ont lieu dans le même espace d'accueil des parents des enfants placés, au sein de l'établissement et peuvent être proposées à la famille élargie.

Une seule personne est présente durant le temps des visites médiatisées, la psychologue le plus souvent, parfois le chef de service éducatif. Nous faisons en sorte que ce soit toujours la même personne.

Progressivement, des éducateurs seront formés à l'encadrement de visites médiatisées ou accompagnées.

En effet, leur nombre va croissant et les postes à temps partiels (1 ETP au total) des psychologues ne suffisent plus à répondre au besoin.

Des rencontres collectives ponctuelles parents-enfants au SEADR

Ces **actions collectives** peuvent rassembler des parents de plusieurs familles :

- Des « ateliers parents-enfants », élaborés dans le souci de développer la relation d'aide, d'entraide, d'échange et de partage au travers d'une réalisation concrète, l'information, la sensibilisation
- Des cafés pédagogiques
- Des sorties « découvertes culturelles en famille »

Ainsi, le GAM a proposé des sorties ou des activités par groupes d'âge sur les vacances scolaires, des goûters confectionnés par les enfants et partagés au Home avec leurs parents, des réunions autour de thématiques (comme la sanction) et suivies du verre de l'amitié.

Dans le cadre d'un partenariat avec La Filature de Mulhouse, des enfants accompagnés de leurs parents et d'éducateurs ont participé pendant toute une année à des « ateliers clown » animés par une comédienne professionnelle et des bénévoles du théâtre. Les séances se sont conclues par un spectacle. Cette expérience éminemment positive est reconduite sur l'année 2016/2017.

Des billets de spectacle ont été mis à disposition des parents et de leurs enfants grâce au soutien du Rotary.

En fonction des besoins repérés, les professionnels cherchent à s'appuyer sur des associations partenaires, aidant ainsi les parents à développer leur tissu social. Ainsi, des rencontres de soutien à la parentalité ont été

proposées en partenariat avec la Maison des Parents de Mulhouse, devenue lieu ressource pour certains parents lorsque le suivi a pris fin.

4.4. Les prestations proposées

Notre offre de service vise à répondre aux besoins de l'enfant et aux attentes de son entourage. Elle s'inscrit dans nos missions de MECS (*cf. ci-dessus*). Elle prend en compte les dispositions réglementaires et dépend des ressources internes et de celles du territoire.

La plupart des prestations proposées en interne sont assurées par les professionnels du Home, soutenus par les stagiaires présents.

Des bénévoles interviennent régulièrement ou ponctuellement. C'est le cas des « Dames couture » qui, chaque semaine, marquent les vêtements des enfants.

Une charte et une convention ont été instituées pour clarifier la participation des bénévoles. Nous souhaitons nous inscrire dans le projet départemental en faveur du bénévolat des bénéficiaires du RSA en faisant appel à des volontaires pour accompagner des sorties, organiser des fêtes ou spectacle, animer des ateliers, ...

4.4.1. Les prestations éducatives

Nous savons que nous nous construisons à travers le regard de l'autre. Le regard que nous portons sur l'enfant est bienveillant et positif. Pour permettre à l'enfant de s'affranchir d'une image négative de lui-même, une attention particulière est accordée à toutes les manifestations de ses capacités, ses ressources sur le plan physique, intellectuel, cognitif...

Elles sont exploitées au mieux en proposant à l'enfant des activités, des jeux, qui lui permettront à son tour de prendre conscience de ses capacités.

Divers jeux et matériaux permettent d'organiser des ateliers créatifs, psychomoteurs, sensoriels, extérieurs... De manière hebdomadaire, les équipes veillent à la diversité et au renouvellement des activités afin de susciter l'éveil et encourager le développement des enfants.

De plus, selon la saison et les événements calendaires, des projets s'établissent en équipe. A ces occasions, nous aimerions davantage solliciter nos partenaires pour obtenir des entrées à prix réduit (Europapark, châteaux, ...) et y associer les parents, ces temps leur offrant l'opportunité de renforcer le lien avec leur(s) enfant(s) et de tisser du lien social.

Un des objectifs de l'accueil au sein de l'établissement concerne la socialisation et l'apprentissage des règles du « vivre ensemble ». Aussi, l'enfant est accompagné dans ses échanges avec les autres enfants à travers les ateliers en petits groupes au quotidien, lors des repas, au moment des jeux libres.

Le cadre de vie respecte l'âge et stimule l'autonomie de l'enfant, particulièrement dans le groupe des Grands (11-14 ans) où les jeunes sont invités à se rendre seuls au collège ou dans leur club de loisirs, à participer au rangement et au nettoyage de leur chambre, à l'entretien de leur linge, etc...

Sur les temps de vacances scolaires, le réaménagement des services sous forme d'organisation transversale en journée permettra de proposer des activités plus variées aux enfants présents.

A chaque accueil, quand bien même il est réalisé en urgence, est désigné un éducateur « **Référent Enfant** ». Nous considérons que le référent n'est pas le référent d'un enfant, mais bien du projet de cet enfant et de sa bonne mise en œuvre, sous la responsabilité du chef de service éducatif.

Le référent est le *témoin* de l'histoire de l'enfant durant son temps de séjour au Home Saint-Jean. Il est partie prenante dès l'arrivée de l'enfant dans l'établissement (autant que faire se peut, c'est lui qui l'accueille physiquement), voire même avant, lors de la préparation de son admission.

Sauf exception, le référent accompagne l'enfant du début à la fin de son séjour au Home Saint-Jean. Il prépare le départ de l'enfant avec lui et sa famille. Il met en place un relais avec les intervenants susceptibles de prendre la relève.

Il se situe dans une distance affective avec l'enfant qui lui permet toujours de soutenir une position de professionnel. Le référent n'est pas le seul interlocuteur de l'enfant ou de sa famille, il n'est pas omniprésent.

Les éléments et les informations recueillis avant le placement, l'observation permanente de l'enfant, les échanges formels ou informels avec lui et/ou ses parents et avec toutes les personnes qui interviennent dans sa vie (magistrats, service de l'ASE, enseignants, orthophonistes, psychologues, psychiatres, éducateurs de l'AEMO...) permettent de construire le projet individualisé de l'enfant ensemble et avec lui. Le référent **écrit** le projet personnalisé ; il est garant de sa mise en œuvre par l'équipe. C'est l'axe central, le fil conducteur du travail de l'éducateur.

Sa fonction consiste aussi à permettre à l'enfant de se construire en lui servant de **guide** et non en faisant à sa place. Pour travailler avec une méthode structurée, il se sert du projet personnalisé.

Pour rendre l'enfant acteur de son projet, l'éducateur référent et l'ensemble de l'équipe s'y impliquent car, sans ces interactions et l'adhésion de tous, il est impossible de mettre en œuvre un projet personnalisé.

Le projet personnalisé concerne:

- ✓ Ses liens de filiations (question de l'autorité parentale),
- ✓ Ses liens familiaux et leurs aménagements durant le temps d'accueil au Home Saint-Jean,
- ✓ L'aménagement de nouveaux liens affectifs,
- ✓ Sa santé physique et psychique,
- ✓ Sa scolarité,
- ✓ Sa vie affective, sociale, et relationnelle,
- ✓ Ses activités (loisirs, vacances...),
- ✓ Ses orientations possibles après son séjour au Home Saint-Jean (retour en famille, accueil dans un autre établissement, placement).

Afin que les relations entre les parents et les référents restent satisfaisantes, que le travail éducatif avec l'enfant puisse se poursuivre, il est important que le chef de service ait une fonction de « tiers » entre les différentes parties. Ainsi les décisions prises en équipe concernant les changements importants dans la vie de l'enfant (droits de sortie, restriction ou élargissement des retours au domicile selon la décision du juge des enfants et/ou de l'ASE) sont transmises aux parents par le chef de service, en présence, éventuellement, de l'éducateur référent.

Le référent est le **porte-parole** de l'enfant et peut, le cas échéant, transmettre la parole de l'enfant, en son nom.

4.4.2. Les prestations pédagogiques

Les enfants placés au Home Saint-Jean sont scolarisés à l'extérieur de l'institution (école maternelle, primaire, IME, collège).

Concernant l'accompagnement des enfants à l'école, seul le règlement des écoles maternelles stipule la présence obligatoire d'un adulte pour amener et rechercher l'enfant de moins de 6 ans. À l'entrée à l'école élémentaire, libre aux parents de décider ou non d'accompagner leur enfant.

Dans le cadre de l'établissement, la nature du trajet, tant au niveau de la distance et des dangers rencontrés (carrefours à traverser...) ainsi que la maturité des enfants, justifiées par une observation de leur comportement au sein du groupe ou lors des sorties, permet à l'équipe de décider si les enfants sont en capacité de se rendre seuls ou non à l'école.

Nous nous devons de garantir l'obligation scolaire, de faire prendre conscience à l'enfant qu'il est acteur de son avenir et de tout mettre en œuvre pour prévenir ou remédier à l'échec scolaire.

Nous accordons une grande importance au suivi scolaire en tant que moyen d'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale future des enfants.

Des contacts réguliers avec les enseignants et un suivi sérieux des devoirs permettent d'évaluer l'assimilation des notions et contenus qui ont fait l'objet d'apprentissage à l'école.

Depuis quelques années, nous développons des réunions de rentrée dans nos locaux, auxquelles sont invités directeurs et enseignants. Ces réunions renforcent la coopération école-MECS. De plus, nous réfléchissons à l'intérêt que pourrait présenter un « Référent scolarité et intégration professionnelle », spécifiquement formé aux dispositifs existants (ex : Dispositif de remédiation scolaire pour les mineurs confiés à l'ASE, filières d'apprentissage, ...) et qui serait un interlocuteur privilégié avec l'Éducation Nationale.

L'investissement de l'enfant dans ce domaine est souvent difficile. Préoccupé, submergé par sa problématique familiale, il a souvent accumulé des lacunes et appréhende l'école comme source de conflits, d'angoisse et de désintérêt.

Un réel travail de partenariat en associant la famille de l'enfant pourra – en donnant du sens à la scolarisation – contribuer à la revalorisation de ses capacités et permet d'amorcer un investissement. La disponibilité et l'attention portées sur lui dans cet accompagnement l'aideront à se détacher des représentations négatives qu'il a de lui-même pour gagner de la confiance.

En assurant un suivi personnalisé, en respectant les limites intellectuelles et en tenant compte des symptômes de souffrance de chacun, notre objectif sera de trouver des solutions palliatives pour l'enfant qui ne peut pas s'inscrire dans les exigences du système scolaire traditionnel, en lien avec l'éducation nationale. Avec l'aide de bénévoles et en lien avec La Maison de l'Éducation de Mulhouse et en référence aux théories de Freinet, nous avons expérimenté pendant un trimestre un « Atelier du goût d'apprendre » pour des enfants qui ne parvenaient pas à entrer dans les apprentissages.

En complément de ces ateliers, nous souhaiterions mettre en place de l'aide aux devoirs par des bénévoles. En effet, le ou les éducateurs du groupe ne peuvent que difficilement assurer le suivi scolaire des enfants au retour de l'école, faute de disponibilité, voire de compétences dans certaines disciplines.

Le convoyage, une difficulté

Les enfants du Home sont répartis sur plusieurs écoles, collèges et ULIS de Mulhouse et des environs. Les entrées et sorties d'école se font sur les mêmes horaires. L'organisation des convois scolaires est à flux tendu et nécessite la participation des éducateurs et des maîtresses de maison de tous les groupes, parfois d'une secrétaire ou d'un agent technique appelés en renfort.

4.4.3. Les prestations culturelles, d'animation et de loisirs

Issus de milieux fréquemment carencés sur le plan éducatif, intellectuel ou culturel, les enfants que nous accueillons n'ont souvent pas fait l'objet de stimulations à la hauteur de leurs capacités.

L'accroissement de leurs connaissances, l'accompagnement dans leurs apprentissages, la prise de conscience de leurs potentialités et de leur sens critique sont autant d'objectifs à atteindre.

L'accompagnement dans la pratique d'activités est le théâtre d'échanges et de partages utiles qui concourent à la construction et à l'entretien de la relation éducative et les moyens mis à notre disposition sont nombreux. L'accès à une multitude de matières et de techniques conduit l'enfant à affiner ses capacités d'écoute, de concentration, de minutie dans la conjugaison d'une théorie/pratique, et de partager avec fierté le résultat de sa création (exemple : confection de repas ou pâtisseries).

À partir de là, il lui sera possible de s'exprimer dans des créations qui lui seront propres, de dépasser les difficultés rencontrées, de mener la démarche à son terme tout en stimulant ainsi son imaginaire.

Au niveau culturel, nous sensibilisons l'enfant au monde du **livre, de la musique, du cinéma, du spectacle**. De petites bibliothèques sont aménagées dans chaque unité de vie. Il conviendrait de réfléchir à des abonnements presse par tranches d'âge.

Des ateliers sont proposés en interne, tels que des « Contes pour les tout petits » par une conteuse bénévole, ou encore une chorale ; des sorties au Kinépolis, à La Filature, au Musée du train, à l'Écomusée, au théâtre d'improvisation, à la médiathèque, à la ludothèque. Certaines de ces activités sont offertes par le Lions Club, le Rotary, la Ville de Mulhouse.

La question d'un espace plus approprié se pose. La Milhüsina voisine pourrait-elle nous mettre à disposition un créneau horaire pour des activités ? En outre, il nous semble intéressant de réinvestir le jardin du Home pour des après-midis récréatifs, tournois, barbecues, camping, ...

Une correspondance avec un établissement similaire au nôtre à l'étranger pourrait initier des échanges à la journée ou de mini-camps hors de nos frontières ?

Sont également proposées des activités mettant en lien **l'enfant et l'animal** : sorties à la ferme, partenariat avec la SPA de Mulhouse (câlins et soins aux chats, acquisition de connaissances sur leur mode de vie, entretien de la chatterie, ...), séances de Médiation Animale par le chien sont organisées par la Maison des Adolescents avec un comportementaliste canin, apiculture (ruches dans le Jardin du Home, récolte de miel, mise en pot, connaissance des abeilles, ...).

Des sorties hors de l'institution offrent l'opportunité de découvrir le patrimoine local, la nature, les champignons, ... de respecter les règles sociales au restaurant, dans des parcs ou dans les commerces. Sortir du cadre de vie, découvrir d'autres environnements, observer, se promener, sont autant d'occasions de sensibiliser l'enfant à la beauté et au respect de la nature.

Cependant, une vigilance doit également rester de mise pour éviter toute démesure. En effet, si ces prestations sont des opportunités pour l'enfant, elles ne doivent pas être totalement disproportionnées par rapport aux moyens financiers dont disposeront ses parents à son retour à domicile.

Les multimédias, en tant qu'outils d'informations, amènent l'enfant à s'intéresser à l'actualité, à développer son sens critique, à élargir sa connaissance du monde. Des postes informatiques sont accessibles dans plusieurs groupes de vie. Les réseaux sociaux et internet présentent néanmoins des dangers s'ils ne sont pas encadrés. À terme, nous souhaitons sensibiliser encore davantage les professionnels et les jeunes à ces questions (conférences, formations).

4.4.4. La valorisation des potentialités physiques

Au niveau sportif, l'enfant peut apprendre à se maîtriser face aux éléments naturels (natation, escalade, sorties et camps en vélo, ...), à découvrir de nouvelles sensations (sport de glisse...) et développer un esprit d'équipe (sports collectifs). S'il prend conscience de ses possibilités, il mesure également ses limites. Au travers de défis, jeux ou concours, l'enfant est accompagné dans une verbalisation de l'action, où la différence est valorisée comme une richesse. Au-delà du discours positif sur l'échec, l'enfant doit être sécurisé face au danger pour être en capacité de l'appréhender.

La proposition à l'enfant d'activités physiques a également pour objectif de lui permettre de canaliser ses pulsions agressives par l'apprentissage du respect, l'analyse de ses réactions et la recherche d'autres solutions.

Les activités sportives sont réalisées en club, centre socio-culturel, périscolaire (natation, gym, Aïkido, foot, ...) ou en interne (hip-hop, danse, ...) et débouchent sur un spectacle à Noël ou en fin d'année.

4.4.5. Les camps

En période de vacances scolaires, les équipes éducatives peuvent proposer des séjours hors institution. Ces camps visent à améliorer le « vivre ensemble », découvrir de nouveaux environnements, s'investir dans la préparation concrète du séjour, les tâches quotidiennes, les activités ludiques. Ils développent la solidarité et le sens de l'effort.

Les camps répondent à des exigences éducatives et pédagogiques, dont sont garants les cadres. Ces séjours sont limités dans leur distance et leur durée et doivent répondre au projet personnalisé des enfants. La plus-value en termes de dynamique de groupe et d'épanouissement pour les enfants reste indéniable.

4.4.6. L'accompagnement aux repas

Le repas revêt un caractère particulier en collectivité. À la différence d'une cantine, l'enfant ne peut pas compenser les carences alimentaires par des repas pris « à la maison » le soir ou les WE. De plus, les troubles alimentaires ne sont pas rares et sont l'expression symptomatique d'autres carences...

En fonction de l'âge et des capacités de chaque enfant, les professionnels sont très attachés à créer un espace où se conjuguent plusieurs notions primordiales telles que s'alimenter, développer le goût, faire du repas un temps de plaisir partagé, savoir utiliser des couverts, s'inscrire dans les codes sociaux, respecter les régimes alimentaires, favoriser les échanges verbaux dans un climat de confiance.

Les repas prennent en compte les prescriptions religieuses ou médicales (ex : repas sans viande, moulinés après la pose d'un appareil dentaire, sans gluten, observance du Ramadan, ...). Un compromis doit être trouvé entre les demandes parentales et les capacités de l'établissement à proposer des régimes adaptés et de qualité, en lien avec les possibilités d'un accueil en collectivité.

C'est pourquoi **ces repas sont dits « éducatifs »**, voire « thérapeutiques » lorsqu'ils sont encadrés par une psychologue. Les professionnels ou les stagiaires, en horaire continu et en situation de travail à l'heure de repas des enfants, bénéficient également d'un « repas éducatif » fourni par l'Association, selon un ratio d'un repas-adulte pour six repas-enfant.

4.4.7. L'accompagnement à la santé

Il s'agit autant de « prendre soin » (to care) que de « soigner » (to cure). Notre action recouvre aussi bien le champ de

- **La prévention** : dépistage précoce de déficiences, suivi vaccinal, surveillance de la courbe staturo-pondérale, application des règles standard pour lutter contre la transmission des germes, risques de chutes, ...
- **L'éducation à la santé**, comme savoir adapter sa tenue vestimentaire au temps qu'il fait, connaître la conduite à tenir en cas d'épistaxis, de vomissements, de brûlures, ... La question de l'hygiène est fondamentale et concerne aussi bien la toilette que le lavage des mains ou le fait d'apprendre à se moucher.
- **Les soins curatifs** lorsque l'enfant est malade (consultations médicales, suivi des traitements, gestes de premiers secours, ...).

À noter : l'énurésie et l'encoprésie seront traitées par l'adulte avec bienveillance, comme des symptômes de l'enfant.

Les équipes éducatives (éducateurs, surveillants de nuit, maîtresses de maison) et l'infirmière y travaillent de concert et la transmission des informations revêt ici un caractère essentiel au regard des risques (effets

secondaires, surdosages, interactions médicamenteuses, ...). Le Home fait appel à des thérapeutes extérieurs pour des besoins spécifiques : médecin généraliste, ophtalmologiste, pédopsychiatre, orthophoniste, dentiste, kinésithérapeute, nutritionniste, ... Pour faire face à la pénurie d'orthophonistes, il a été envisagé de salarier un orthophoniste au Home mais le coût salarial et les difficultés de recrutement nous ont fait renoncer à ce projet.

Ainsi, nous recherchons l'épanouissement physique et l'autonomie de l'enfant. Nous le guidons dans la **connaissance de son corps, de ses besoins naturels, de ses rythmes biologiques**. Pour ce faire, nous rendons l'enfant attentif à son besoin de sommeil, à l'importance de la régularité des repas, à la nécessité de bouger et de vivre des moments d'intimité pour jouer seul, rêver ou ne rien faire. Nous l'aidons à faire part de ses symptômes et à évaluer sa douleur. Lui apprendre à respecter son corps, c'est lui apprendre à respecter celui de l'autre comme un domaine privé.

Nous sommes aussi attentifs à son développement physique et sexuel et apportons les explications nécessaires en termes de pudeur, puberté, contraception et adolescence. Notre attention bienveillante le rassure sur les manifestations de la sexualité. En fonction du comportement de chacun, nous sommes parfois amenés à utiliser des supports écrits/médiatiques ou de faire intervenir des personnes extérieures spécialisées (Planning Familial).

En cas d'hospitalisation d'un enfant, nous informons le plus rapidement les parents qui peuvent lui rendre visite ou s'enquérir de son état s'ils ne peuvent se déplacer. Les éducateurs ou d'autres membres de l'institution rendent également visite régulièrement à l'enfant et font le lien entre le groupe de vie de l'enfant et lui-même et, éventuellement, lors d'hospitalisations longues, entre l'école et le malade.

4.4.8. L'accompagnement à l'endormissement et au sommeil

Le sommeil est indispensable à notre équilibre. Chez l'enfant il est d'autant plus essentiel qu'il constitue un élément important de son développement. En plus de la récupération de la fatigue physique et nerveuse, il favorise de nombreuses fonctions mentales et psychiques comme la mémorisation et l'apprentissage.

Comme tout internat ouvert 365 jours/an et 24h/24, la nuit est à prendre en considération dans l'accompagnement de l'enfant. En effet, ce temps spécifique est souvent anxiogène pour les jeunes accueillis (moment de séparation avec l'adulte, absence des parents en écho, peur du noir, ...).

L'équipe éducative est vigilante à la quantité et de la qualité de sommeil dont l'enfant a besoin. Pour cela, il nous faut mieux encore :

- Identifier les besoins et rythmes des enfants et des jeunes, selon leur âge ou leur besoin individuel.
- Repérer et respecter le temps d'attention de l'enfant, les signes de fatigue évocateurs.
- Connaître, personnaliser et effectuer des rituels d'endormissement de manière répétée pour favoriser une routine et des repères sécurisants.
- Créer une atmosphère douce et calme pour faciliter l'endormissement : temps sensoriels, lecture d'un conte, musique douce, chants...

Dans un souci de sécurité, l'ensemble des nuits sont réalisées par un binôme de surveillants de nuit, offrant une continuité de service et une réelle expertise de l'environnement nocturne.

Chaque surveillant de nuit bénéficie d'un temps de transmission avec l'équipe de jour.

Le lever ou réveil de l'enfant répond aux mêmes valeurs et s'inscrit dans le respect du rythme de chaque enfant, les jeunes ayant la possibilité de se lever un peu plus tard les jours sans école.

4.5. Les prestations thérapeutiques en interne

4.5.1. Du côté de l'infirmière

Notre établissement dispose d'un poste d'infirmière mutualisé avec le foyer Les Pavillons Saint-Jean de Mulhouse. L'infirmière intervient à temps partiel. Notre structure a mis en place un partenariat avec un médecin généraliste mulhousien qui occupe la fonction de référent pour les enfants accueillis au Home. Afin de limiter les appels à SOS médecin, un partenariat avec un second médecin généraliste est à envisager.

Elle dispense des soins sur prescription médicale (préparation des semainiers par exemple) ou selon son « rôle propre infirmier ».

Le projet de soins permet de définir les orientations et les priorités de la prise en charge de l'enfant.

L'évaluation du besoin en soins de l'enfant est réalisée dans un premier temps par l'éducateur du groupe de vie qui l'oriente vers l'infirmière ou le médecin en fonction du type de besoin évalué.

L'ensemble de l'équipe éducative du Home a bénéficié de la formation aux gestes de premiers secours ; des sessions de formation de mise à niveau sont également prévues chaque année dans le plan de formation.

Chaque groupe de vie dispose d'une armoire à pharmacie contenant du matériel de premier secours ainsi qu'une liste de traitements autorisée et validée par le médecin généraliste intervenant dans l'établissement.

Dans le cadre de la personnalisation de notre accompagnement en soins auprès des enfants, nous souhaitons, lors des admissions, soumettre la liste de traitements aux familles afin qu'elles puissent y apporter des ajouts ou refuser d'éventuels traitements.

L'accompagnement en soins des enfants est réalisé en collaboration avec leur famille et l'équipe éducative.

La programmation puis la coordination des rendez-vous médicaux est réalisée par l'infirmière.

L'accompagnement des parents lors des rendez-vous médicaux leur est systématiquement proposé, ce qui permet si besoin d'échanger avant le rendez-vous avec l'infirmière, de répondre à leurs questions ou inquiétudes. L'infirmière assure elle-même les accompagnements avec les parents, notamment pour les rendez-vous auprès de médecins spécialistes.

Au retour du rendez-vous, un échange est assuré oralement avec l'enfant et l'équipe éducative. Une information par le biais de fiches liaisons est transmise aux professionnels éducatifs concernés.

L'acquisition d'un progiciel « dossier unique » de l'enfant devrait permettre d'optimiser le partage d'informations tout en sécurisant les données entre les différents services en interne, tout au long de sa prise en charge.

Par ailleurs, l'infirmière gère les stocks de médicaments et des dispositifs médicaux.

4.5.2. Du côté des psychologues

De par leur formation clinique, les psychologues constituent un relais entre le sujet (les parents, l'enfant) et la demande sociale qui est faite pour eux. Elles sont là pour permettre aux personnes directement concernées de formuler leur propre demande et de se déterminer par rapport à l'instance qui demande pour eux. Tout au long de la prise en charge, les psychologues sont à l'écoute de la parole des parents et des enfants. Ce qui définit la psychologie clinique, c'est son objet, à savoir l'être humain dans la globalité de son histoire et de ses relations à son milieu.

Elle se différencie d'autres démarches par l'importance qu'elle accorde aux effets structurants du langage dans la constitution du sujet humain.

Le rôle de la psychologue est d'appréhender les problématiques des personnes en entendant leur demande, leur souffrance, sans forcer ou démanteler leurs protections. À ce titre, la psychologue participe aux réunions

de synthèse, aux réunions des équipes éducatives, à l'élaboration du projet individualisé des enfants. En ce qui concerne les parents, le rôle de la psychologue concerne plus particulièrement le registre de l'expérience de la parentalité, de l'éprouvé psychique d'une mère ou d'un père pour un enfant, sachant qu'il se construit tant sur la conception et la naissance de cet enfant que sur les liens trans-générationnels des deux lignées. En ce qui concerne les enfants, les psychologues offrent aux enfants de l'établissement un espace de parole leur permettant d'exprimer leurs ressentis, leurs affects, par différents médiateurs, qui se veulent aussi outils de création (jeu, peinture, dessin). Ces derniers sont utilisés dans le but de favoriser la pensée et de mieux saisir, décoder, leur propre compréhension des événements dans lesquels ils sont pris, tout en les aidant à mieux cerner leur part de responsabilité. La prise en charge thérapeutique d'un enfant ne se fait jamais sans une demande d'implication de la part de leurs parents, relevant, selon les possibilités de chacun, d'un simple accord pour cette prise en charge à une présence concrète aux entretiens en présence ou non de leur enfant. Comme indiqué plus haut, les psychologues se chargent majoritairement des visites médiatisées. Du fait du caractère obligatoire pour les parents (ordonnance du juge des enfants), elles ont pour avantage de permettre aux psychologues de pouvoir observer la qualité du lien parent-enfant dans ce contexte précis, de le soutenir et, en quelque sorte de le « révéler » par la parole aux protagonistes ; par ailleurs, elles permettent aux psychologues de nouer une relation avec les parents et les enfants dans le réel de ces rencontres familiales. Les propositions de travail thérapeutique avec les uns et les autres sont ainsi facilitées et mieux acceptées par la suite, lorsque le cadre des rencontres parents-enfants est aménagé différemment.

4.6. Les prestations des services transversaux

4.6.1. Les prestations hébergement

Depuis la rédaction du dernier Projet d'Établissement en 2008, le Home Saint Jean a déménagé dans des bâtiments neufs au 17, Rue des Gymnastes à MULHOUSE. Le bâtiment d'architecture moderne répond aux normes Bâtiment Basse Consommation (BBC), ce qui suppose que ses « locataires » respectent certaines règles, comme ne pas ouvrir les fenêtres. Les locaux sont adaptés et lumineux et le mobilier répond aux critères de sécurité.

L'enceinte de l'établissement est sécurisée. Toute personne étrangère ne peut accéder à l'établissement sans se présenter et donner son identité. Cela garantit l'application des différents droits accordés aux parents et contribue à la sécurité des enfants. Des caméras de vidéosurveillance complètent le dispositif.

Sur trois étages, l'établissement dispose d'une partie administrative au rez-de-chaussée, avec le secrétariat d'accueil, des locaux de stockage, la salle de visites médiatisées, les bureaux des cadres, celui, adapté, des soignants, les salles de réunion, la cuisine.

À chaque étage, les cinq unités de vie sont agencées de manière à refléter une atmosphère familiale. Ils comprennent tous un grand séjour avec cuisine équipée, un espace de détente, une salle d'activités. Chaque enfant dispose d'une chambre individuelle qu'il peut personnaliser avec des photos, jouets, bibelots, ... Les sanitaires sont séparés pour les filles et les garçons. Chaque groupe fonctionne avec une buanderie et un bureau pour les éducateurs.

Au 3^{ème} étage se trouvent les deux appartements familiaux et la pièce d'archivage des dossiers.

Un parking pour le personnel et les véhicules du Home, des locaux techniques et l'atelier des agents techniques se situent au sous-sol.

Le Home dispose également d'un parking aérien et d'un terrain de sport pensé pour la pratique du foot et du basket, d'une aire ludique avec un grand toboggan. Nous prévoyons d'installer une pergola pour l'été, de manière à ce que les enfants puissent investir cet espace pour des repas en plein air ou des activités de bricolage, dessin, ...

La Fondation Saint-Jean possède un grand jardin à Mulhouse, avec aire de jeux, maisonnette, abri pour des barbecues, espace pour les ruches du Home.

4.6.2. Le secrétariat d'accueil

Le secrétariat est une charnière indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. Il assure l'accueil physique et téléphonique, la gestion des stocks de fournitures administratives et scolaires, l'actualisation des tableaux de suivi de l'activité, la réservation des salles et des véhicules de service, la gestion administrative des dossiers de l'enfant depuis son admission jusqu'à sa sortie, le traitement du courrier ; il participe à la facturation, saisie de compte-rendu et courriers, transmission des convocations aux audiences et synthèses. L'attitude des professionnels avec les enfants et les parents se doit d'être respectueuse.

Le secrétariat exerce l'ensemble de ses missions dans le souci du bien être des usagers et applique les règles de confidentialité des données.

4.6.3. La lingerie

Chaque groupe dispose d'une buanderie dans laquelle les Maîtresses de Maison officient pour l'entretien du linge. Néanmoins, nous conservons une lingerie centrale, tenue par une lingère à temps partiel. Elle a pour fonction de traiter le linge hôtelier, de gérer un petit stock de linge pour les enfants (vêtements de corps, chaussures, anoraks, etc...). Elle est l'interlocutrice de l'ESAT auprès duquel nous externalisons le nettoyage du linge de lit (draps, alèses, taies,...).

C'est également elle qui prépare les vêtements à marquer par les « Dames couture ».

4.6.4. L'entretien des locaux

À chaque groupe de vie est rattachée au moins une **maîtresse de maison**, employée le plus souvent à temps partiel. Elle assiste l'équipe éducative dans certains aspects de la prise en charge de la vie quotidienne, tels que le lever, la préparation des enfants pour l'école, les repas, le rangement des chambres et des armoires, le suivi de la garde-robe, les accompagnements scolaires, l'entretien du linge. Elle participe à la préparation des trousseaux de colonies de vacances et camps. Elle concourt à l'aménagement d'un cadre de vie agréable dans le groupe de vie. La maîtresse de maison accompagne les plus grands dans le rangement de leurs affaires et le nettoyage de leur chambre.

Occasionnellement, elle participe à des activités avec les enfants : pâtisserie, bricolage, sortie en extérieur, ...

Elle contribue également à la sécurité psychologique de l'enfant et à la cohérence de la prise en charge.

Actuellement, deux **agents de service intérieur** assurent l'entretien des locaux communs, bureaux, salles de réunion, vestiaires, ... et participent à l'entretien du linge. Elles viennent également en renfort des maîtresses de maison pour le nettoyage dans les groupes.

Les maîtresses de maison et les agents de service intérieur participent à une réunion trimestrielle ou mensuelle, selon les besoins.

La gestion des stocks de produits de nettoyage est de la responsabilité d'un agent technique.

4.6.5. Le service sécurité et patrimoine

Le Service SECURITE et PATRIMOINE, auquel est rattaché l'agent technique, a été créé dans le but :

- D'apporter une assistance technique à tous les établissements de l'Association.
- De suivre et maintenir en bon état de fonctionnement tous les bâtiments, installations et véhicules du groupement pour un accueil de qualité des usagers et des professionnels, pour assurer la conformité des établissements par rapport à la réglementation, et à la sécurité incendie.

Le service a également pour but d'avoir du personnel et des usagers accueillis dans des conditions de sécurité optimales, entraînés aux exercices d'urgences avec une parfaite connaissance des procédures, des gestes et de la conduite à tenir en cas d'urgence. Le service SECURITE et PATRIMOINE œuvre aussi à mettre en place

et maintenir un bon niveau de Sûreté dans les établissements, à entraîner son personnel et usagers à appliquer les procédures en cas d'intrusion ou d'attaque terroriste.

Il offre un large éventail de compétences à travers une grande diversité de métiers permettant de répondre aux besoins et urgences les plus variés. Afin de pouvoir satisfaire au mieux aux exigences réglementaires d'entretien et de sécurité, les contrats de maintenance et de contrôles des établissements sont centralisés au Service SECURITE et PATRIMOINE du siège administratif. Une vision globale de tous les établissements permet au service de négocier les contrats annuellement pour une meilleure maîtrise des coûts.

La réalisation de contrats pour tous les sites crée aussi un impact non négligeable lors des opérations dépannage (rapidité des prestations, livraisons des matériels). Le service organise les interventions sur tous les sites et les gère par priorité.

Les problèmes liés à la sécurité des personnes et des biens sont au sommet des priorités, puis ceux concernant le fonctionnement des installations techniques et enfin les demandes de travaux pour le confort sont traitées. Le service est capable de s'adapter aux urgences et aux imprévus inhérents aux activités des établissements.

Le Service gère également la prévention des risques professionnels, analyse les accidents du travail et met en œuvre des actions pour éviter leur renouvellement. Il met en œuvre un programme de prévention des risques défini chaque année et basé sur notre analyse du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Sous la responsabilité du responsable Sécurité & Patrimoine, l'agent technique veille aussi à l'entretien des extérieurs, ainsi que des équipements du jardin du Home. L'entretien des espaces verts du jardin est sous-traité à une entreprise extérieure.

C'est lui qui réalise les travaux de peinture et de remise en état à chaque sortie du dispositif d'un enfant. Le fait d'entretenir et de réparer les dégâts au fur et à mesure qu'ils se produisent permet de garder un cadre de vie agréable qui donne envie de le respecter.

L'agent technique s'attache à entretenir de bonnes relations avec les enfants (certains d'entre eux aiment à participer aux petites réparations). Il coopère avec les éducateurs dans l'application des travaux d'intérêt général (peinture ou réparations après dégradations).

4.6.6. Le service informatique

L'informaticien intervient sur site et répond aux besoins en terme d'achat, de maintenance du serveur, du matériel informatique (PC, baie de brassage, téléphones, ...). Il accompagne la mise en place du progiciel EASYSUITE à partir de janvier 2018.

4.6.7. La restauration

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le personnel de cuisine est transféré à une société prestataire extérieure. Les repas sont confectionnés dans la cuisine centrale du Home Saint-Jean pour les deux établissements mulhousiens de l'Association et acheminés dans les groupes de vie pour y être consommés.

Les locaux et équipements sont adaptés. Des fiches techniques permettent au personnel de cuisine de respecter les normes HACCP en vigueur.

Une diététicienne élabore des menus garants de l'équilibre alimentaire. Le prestataire propose aussi des menus à thème et des produits frais de la filière courte ainsi que des menus bio une fois par semaine.

Une Commission Restauration commune aux deux établissements se réunit chaque trimestre. Des Fiches d'événements indésirables sont mises en place.

4.7. La sortie du dispositif

4.7.1. La sortie définitive de l'établissement

Le bien-fondé de l'accueil d'un enfant dans notre établissement doit sans cesse être réinterrogé ; en fonction de son évolution, de ses capacités d'adaptation à la vie en collectivité, de ses besoins propres, de ses projets, ainsi que des habilitations du Home Saint-Jean, nous réfléchissons toujours à l'avenir de l'enfant afin de suggérer pour lui **un retour chez lui** ou **un milieu où il puisse s'épanouir le mieux possible** (famille d'accueil, établissements professionnels, institutions adaptées aux difficultés ou aux troubles psychologiques ou physiques de l'enfant...).

Dans le cadre d'une mesure de placement judiciaire, s'il s'agit d'un retour en famille, le départ de l'enfant fait suite à une décision du magistrat. L'ASE et l'établissement exposent leurs arguments au cours de l'audience au tribunal. Dans le cas d'un transfert en famille d'accueil ou dans un autre établissement, il est de la compétence de l'ASE de réguler les places au sein des différents établissements de protection de l'enfance du département.

Le parent est toujours associé. En fonction de la situation, mais le plus souvent, c'est lui qui en parle à l'enfant en présence d'un professionnel de l'établissement. S'il s'agit d'un autre établissement, la première visite faite par l'enfant se déroule en sa présence. Dans le cadre d'un accueil familial, le professionnel rencontre la famille lors d'un rendez-vous initié par l'ASE. Il serait bon d'instituer un temps formel Home-parents pendant lequel serait abordé le parcours de l'enfant dans l'établissement. De même une instance pourrait être mise en place afin de laisser une place aux parents dans le Home.

Les passages d'un lieu d'accueil à l'autre se font de façon progressive. Dans tous les cas l'enfant participe à son projet d'orientation ; il a connaissance d'un calendrier lui permettant de se repérer jusqu'au jour de départ, des modalités de sa fête de départ (cadeau, goûter ou repas festif,...). C'est le moment choisi pour lui offrir son « album de vie » ou a minima des photos sur clé USB et d'évoquer les moments forts de son passage au Home. Ses affaires sont soigneusement rassemblées dans un sac de voyage et des cartons. Il nous paraît important pour l'enfant comme pour les adultes, de prévoir un temps d'au-revoir où l'enfant salue les professionnels du Home, y compris administratifs.

Avec La FEP (Fédération Protestante) à laquelle nous adhérons, une réflexion a démarré concernant l'après-placement et le « dénouage symbolique » avec l'enfant. En effet, lors de son accueil, l'enfant crée des liens avec les adultes, les enfants, le lieu de vie. Un projet d'orientation de l'enfant vient rompre ces liens et l'enfant peut en éprouver un sentiment d'abandon, quand bien même le départ a été préparé. Peut-on imaginer que le référent de l'enfant se rende une ou plusieurs fois au sein du nouvel établissement ou du nouveau lieu de vie de l'enfant pour une visite après les quinze jours qui suivent son départ ?

Il n'est pas rare que, de façon informelle, d'anciens pensionnaires continuent de venir dans l'établissement, même des années après leur départ. Y a-t-il lieu de structurer ces rencontres ? De prévoir un lieu neutre et approprié à ces rencontres ? **Lionel SAPORITI**, sociologue, a mené une enquête dans le cadre de l'ONED sur le placement des enfants - avant/pendant/après - et mis en évidence les facteurs facilitants ou les freins à l'insertion professionnelle et sociale ultérieures. Il a démontré les effets négatifs d'un accueil défragmenté, organisé entre plusieurs institutions dans l'urgence en raison d'un agir du jeune violent ou de l'épuisement des équipes plutôt que des résidences alternées organisées en amont et de façon stable.¹³

¹³ cf. Journée d'études *Temporalités en Protection de l'Enfance*, Mulhouse, 9 juin 2017

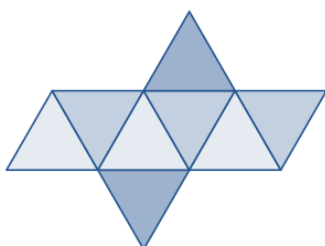
4.7.2. Le transfert de groupe en interne

Mais au sein même de l'établissement, des passages d'un service à l'autre peuvent se produire et cette étape est également pensée pour qu'elle soit au plus proche de l'intérêt de l'enfant et de l'équilibre systémique du groupe. Avant tout passage d'un groupe à l'autre, des temps de passerelle sont mis en place : ces passages signifient un changement de référence et donc un changement de lien significatif pour l'enfant, voire pour son parent, lorsqu'il change de groupe de vie.

Soutenir l'enfant c'est l'accompagner dans ces temps de changement de liens, afin qu'il n'en fasse pas une expérience d'adultes interchangeables, mais bien une expérience en rapport avec la théorie de l'attachement.

Lors d'une réorientation d'un enfant, l'équipe est vigilante à :

- La prise en compte des réalités de chaque enfant par la nouvelle équipe avec la transmission des habitudes de l'enfant, ses centres d'intérêt, ses fragilités, son projet personnalisé, son dossier administratif,
- La possibilité pour l'enfant d'être acteur de son changement de groupe afin que ce dernier se déroule de manière plus sereine. Il s'agit d'en parler avec lui et de le préparer avec lui (construction d'un calendrier pour que l'enfant se projette, fête de départ...).
- Le maintien des liens que l'enfant a construits (ou reconstruits) depuis son placement.
- La préservation de la place du parent dans ce projet.



5) Le travail en réseau



« *L'environnement recouvre deux niveaux : le territoire, mais aussi l'environnement familial et social des personnes accompagnées* »¹⁴

L'enfant placé en institution est comme tout autre enfant, inscrit dans d'autres milieux (scolaires, sportifs, familiaux) ; il est le plus souvent à la croisée de plusieurs « suivis » professionnels, avec lesquelles nous devons également établir des liens afin qu'il ne soit pas soumis à un morcellement des prises en charges. Il est important que l'enfant puisse percevoir une cohérence, une continuité dans sa prise en charge, et ce, dès son arrivée dans l'établissement.

Cette continuité s'inscrit dans un véritable travail de partenariat entre le Home Saint-Jean, la famille, l'école, les services sociaux, médicaux, paramédicaux, etc...

Enfin, tout comme l'admission, le départ de l'institution est abordé dans le sens d'un relais passé à d'autres professionnels. La qualité de la mise en place de ce relais est souvent déterminante dans la réussite du retour en famille (ou autre orientation).

Certains de nos partenariats font l'objet d'une formalisation par des conventions (La Filature, la SPA, ...). Des présentations des services et de leurs fonctionnements peuvent être organisées par l'ASE : MDA (Maison Des Adolescents), UPA (Unité Pour Adolescents), Planning Familial,

Pour optimiser notre travail partenarial, il nous faut pérenniser et élargir notre ancrage territorial et la visibilité de nos missions et de nos actions mais aussi développer une communication adaptée. Cela suppose de décroiser nos relations et d'investir aussi bien le champ social, médico-social ou sanitaire que celui de la sécurité, de l'éducation, de la formation, de la culture ou de « l'entreprise ».

Notre participation à des groupes de travail à l'ASE, notre inscription dans notre quartier et la Ville de Mulhouse (Conseil de quartier citoyen), notre adhésion à des fédérations nationales et régionales, nos interventions dans des instituts de formation, l'actualisation de notre site internet, le rapprochement avec d'autres MECS et foyers, la diffusion d'une Newsletter, sont autant de pistes à explorer ou consolider.

In fine, ces démarches fluidifient les parcours des usagers et valorisent le travail des professionnels à l'extérieur. Elles modifient le regard porté sur le public accueilli dans nos institutions.

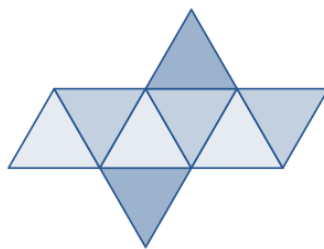
5.1. Les partenariats

Nous travaillons avec les partenaires suivants :

- Aide Sociale à l'Enfance,
- Inspection académique,
- MDA 68,
- La Filature
- SASP 68 SINCLAIR

¹⁴ cf. Recommandation de l'ANESMS : *Ouverture de l'établissement à et sur son environnement*, janvier 2012

- Service de Psychiatrie-infanto-juvénile Mulhouse/Rouffach
- ADOSPHERE, unité pour adolescents hôpital de Rouffach
- Brigade des Mineurs Mulhouse,
- PMI
- Services d'aide à domicile (TISF)
- Services de l'insertion (Pôle Emploi par exemple)
- Partenaires de santé (infirmiers libéraux, médecins généralistes, médecins spécialistes, diététicienne, ...)
- CPEA de Rouffach
- Service éducation des villes concernées par les mesures
- Service social des mairies
- Établissements scolaires et périscolaires
- CAP
- SEPIA (prévention du suicide)
- Hôpital de jour de Rouffach
- CATT
- CTJIS
- CMPP/CAMPS
- Espaces solidarité
- UDAF 68
- Professionnels en libéral (orthophonistes, psychologues...)
- Les unités mobiles d'évaluation et de soins psychiatriques,
- Tous les établissements ayant accueilli les enfants avant la mesure (ASE/MDPH)
- Lieux de vie
- Maison des Parents
- Maisons de la Justice et du Droit



6) Les principes d'intervention



Pour évoquer les principes d'intervention, nous faisons référence au projet associatif qui fonde son éthique sur trois exigences :

- ✓ L'accueil de chacun sans discrimination
- ✓ L'engagement pour toujours « accueillir, héberger, soigner, éduquer, former et insérer »
- ✓ La mise en œuvre d'une approche professionnelle globale de l'enfant et de sa famille

Ce que cela doit nous faire faire :

- Protéger l'enfant
- Trouver un juste équilibre entre accueil de chaque enfant et capacité à proposer un accompagnement de qualité en terme d'encadrement
- Accompagner l'enfant avec bienveillance tout au long de son parcours
- Soutenir l'entourage de l'enfant sans jugement, en valorisant les capacités parentales
- Maintenir un niveau d'exigence corrélativement à des compétences professionnelles à développer
- Interroger en permanence nos pratiques et leurs enjeux
- Travailler et communiquer en interne et avec nos partenaires sur nos missions, nos valeurs, notre façon de faire

Les dispositions réglementaires encadrent les pratiques professionnelles en matière de droit social, de droit des usagers (vie privée, information, recherche du consentement, ...), d'organisation. Les Référentiels professionnels et les Recommandations de Bonne Pratique Professionnelle de l'ANESM nous guident. Nous recherchons une articulation satisfaisante entre la volonté de la gouvernance et l'opérationnalité. Nous visons également l'optimisation constante des moyens financiers alloués et un équilibre budgétaire. Enfin, nous nous inscrivons dans une Démarche Qualité, dynamique et ambitieuse.

6.1. La gestion des paradoxes

Lorsque les principes qui sous-tendent nos interventions entrent en conflit, c'est toujours l'intérêt de l'enfant et le bien commun qui préside à nos décisions. La réponse n'est pas forcément immédiate et bouscule nos représentations et notre subjectivité. Certaines situations appellent des arbitrages de la direction et une vision institutionnelle claire.

Relevons quelques principes d'action en tension :

- Créativité et sécurité des biens et des personnes
- Protection et autonomie des enfants
- Prise en compte du collectif et personnalisation de la prise en charge
- Approche singulière « soignante » et règles éducatives nécessaires au vivre ensemble qui soient également compréhensibles par des enfants
- Liberté d'agir et contention (dans les crises)
- Création d'un lien de confiance et évaluation des compétences parentales ou du danger (voir à ce sujet les travaux de **Guy HARDY**¹⁵)

¹⁵ *S'il te plaît, ne m'aide pas. L'aide sous injonction administrative ou judiciaire*, ERES, 2001

- Soutien des familles et autonomisation des familles
- Intérêt du service
- L'incertitude et planification : anticipation aléatoire de ce qui va se passer

Les échanges en équipe et les regards croisés des différents professionnels (places et disciplines, approches complémentaires) permettent de trancher ou de dégager une voie médiane.

Un Comité d'Éthique existe et peut être saisi.

6.2. Les modalités de régulation

Les équipes sont confrontées à des situations complexes, notamment de violence physique et verbale. Certains enfants donnent l'impression de n'avoir plus rien à perdre. Des manifestations intempestives peuvent mettre à mal les professionnels et leur donner un sentiment d'échec, y compris chez les cadres.

Des phénomènes individuels ou de groupe (fugues, rébellion, déclenchements incessants d'alarme incendie, dégradations récurrentes, vols, dénonciations mensongères, menaces, agressions, ...) nécessitent une reprise en équipe ou individuelle, une analyse des causes, une remise en question parfois, le soutien d'un cadre ou de collègues, un approfondissement des connaissances théoriques, ...

Des réunions de régulation ou d'analyse des pratiques, internes et externalisées, ont ou seront mises en place dans tous les groupes, y compris pour les maîtresses de maison. Elles sont essentielles au SEADR en raison de l'isolement des professionnels à domicile. Avec les formations, elles sont autant d'opportunités pour prendre du recul et interroger ses pratiques, se départir d'un registre émotionnel, percevoir les enjeux des situations.

Pour limiter les tensions entre professionnels, il importe de donner une vision institutionnelle claire, de communiquer sur les moyens, les décisions, les places de chacun dans l'organigramme, son champ de compétences. Des temps de *teambuilding* organisés par l'établissement (fête de Noël, pots de départ, ...) ou informels à l'initiative des salariés participent de la cohésion des professionnels et au plaisir de travailler ensemble.

Un équilibre entre vie privée et vie professionnelle, une charge de travail adaptée, des moments de convivialité et un esprit solidaire sont des composantes qui préviennent l'usure professionnelle.

6.3. Le travail en réseau en soutien aux professionnels

La coordination avec les **autres intervenants** de la famille prolonge notre accompagnement et soutient les professionnels de l'établissement. Citons pour exemple ADOSPHERE à Rouffach, La Maison des Adolescents, La Maison des Familles, SASP 68 (Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité). Il nous sera précieux de nous rapprocher du Centre Ressource Autisme de Rouffach.

Le RFME (Rencontres Familiales Médiatisées Externalisées) est un appui dans les situations complexes.

Les champs du soin psychique, du social et de l'éducatif sont des champs différents qui se soutiennent chacun de leurs formations et de leur logiques propres face aux sujets qu'ils accompagnent. Néanmoins, nous déplorons les difficultés de mise en place de temps de rencontres et d'échanges qui favoriseraient pour les professionnels une meilleure compréhension des troubles, et ainsi une moindre usure, et pour les enfants une moindre exacerbation des clivages qui originent le plus souvent les pathologies du lien dont ils souffrent. La réponse ne peut pas être uniquement socio-éducative pour des enfants présentant des troubles relevant de la santé mentale, comme des troubles graves de l'attachement, une intolérance exacerbée à la frustration, un syndrome de violence pathologique extrême (VPE), un état dépressif latent, une hypersensibilité émotionnelle, des crises répétées... Quel soutien aux professionnels de terrain et aux cadres ? Quelles solutions de répit pour les équipes ? Quels renforts en postes éducatifs ? Quels dispositifs appropriés mettre en place ? Quelle réflexion globale mener avec les autres structures et le Conseil Départemental ?

En tant que site qualifiant, le Home est habilité à accueillir des **stagiaires** des centres de formation (ISSM, CFEJE, IFCAAD, ESTES, lycées professionnels,...), mais aussi de Pôle Emploi ou de la Mission Locale « Sémaphore » de Mulhouse.

Pour garantir la formation des métiers de la petite enfance, du secteur éducatif, soignant ou administratif (*Éducateur jeune enfant, éducateur spécialisé, accompagnateur éducatif et social (ex-ami), Moniteur éducateur, chef de service éducatif, secrétaire, infirmier, ...*) un professionnel expérimenté est nommé pour son accompagnement. Ce professionnel accompagnateur bénéficie de moyens pour faire évoluer le professionnel en devenir (temps alloués, rencontres tripartites...). Une formation de tuteur a été octroyée à plusieurs professionnels, notamment pour l'encadrement des apprentis. Cette mission est une préoccupation majeure pour l'établissement. Notons qu'un groupe de travail sera mis en place afin d'améliorer nos pratiques d'accompagnement des stagiaires et qu'un Livret d'Accueil du Stagiaire a été élaboré.

De façon exceptionnelle, et lorsqu'aucune solution de remplacement n'a été trouvée, l'établissement fait appel à des **agences de travail temporaire** spécialisées dans le champ social et médico-social.

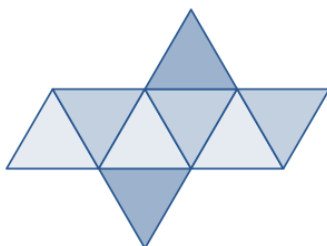
Par ailleurs, pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement et offrir un soutien et une écoute à chaque professionnel, une **astreinte** est réalisée par un cadre hiérarchique. Celle-ci est ouverte 24h/24h, 365 jours par an.

De façon à nous aider à mettre en place certains projets ou réalisations de plus grande envergure, nous sommes parfois amenés à également faire appel aux **clubs service**.

6.4. Positionnement des professionnels à l'égard des usagers : le respect des droits

Dans une culture de la bientraitance, les professionnels s'attachent à respecter les droits fondamentaux des enfants tels que définis dans la Charte des Droits de la Personne Accueillie et la loi du 4 mars 2002 : le droit à son intimité, sa sécurité, le droit à sa vie privée, le droit à la confidentialité des informations qui le concernent, le droit à l'accès direct à son dossier, le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de son projet personnalisé.

Les professionnels respectent également les droits des parents relatifs à l'exercice de leur autorité parentale.



7) Les professionnels et les compétences mobilisées



7.1. Des compétences et des qualifications indispensables

Des postes sont mutualisés pour l'ensemble des établissements. C'est un atout incontestable puisque cela permet de financer des compétences pointues qu'une seule structure ne pourrait assumer (DRH, DAF, Responsable sécurité et Patrimoine, Responsable logistique et restauration, informaticien). Le staff administratif (RH et comptabilité) est installé au siège administratif, à Colmar.

La directrice est responsable au niveau opérationnel du bon fonctionnement de sa structure, pouvant s'appuyer sur le siège administratif et des différents services supports. Elle met en œuvre le projet d'établissement et coordonne la prise en charge des usagers au travers des activités éducatives, médicales, pédagogiques pour lesquelles la structure a été créée.

Des CODIR mensuels, élargis tous les trimestres aux chefs de service ou aux responsables techniques et administratifs, participent à l'harmonisation des pratiques et la mise en œuvre coordonnée des stratégies institutionnelles.

Une organisation détermine les liens hiérarchiques entre les différents salariés. (*voir fiches métiers en annexe N°1*)

Pour rationaliser les dépenses et optimiser à la fois l'organisation des services et la qualité du service rendu, les établissements intègrent une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Ils cherchent à valoriser les potentialités et compétences, notamment en soutenant les qualifications par VAE ou en alternance et en confiant des attributions spécifiques reconnaissant leurs capacités aux salariés.

L'équipe est pluridisciplinaire :

➤ ***L'équipe des cadres hiérarchiques :***

L'équipe de direction est composée d'une directrice et de deux chefs de service éducatif.

Elle apporte un cadre à l'ensemble des équipes éducatives et des services généraux.

Son objectif principal est de garantir une prise en charge adaptée à chaque enfant accueilli.

Elle est porteuse et garante du projet d'établissement qui en découle. Elle assure la liaison et la cohésion entre les différents personnels (éducatifs et généraux) en coordonnant leurs actions auprès des enfants. Elle donne les moyens aux différents personnels d'accomplir les missions qui leur sont confiées. Elle initie des projets, soutient et accompagne dans la démarche de mise en œuvre. Elle recueille et diffuse les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement (familles, instances de placement, divers services administratifs et judiciaires).

Elle communique avec le personnel par le biais de réunions d'équipe et de notes de service, entre autres.

➤ ***L'équipe éducative :***

Éducateurs spécialisés, Moniteurs Éducateurs, Éducatrices de Jeunes Enfants, candidats élèves éducateurs, éducateurs en apprentissage, ...

Afin de mettre en place les actions du projet d'établissement l'équipe éducative est constituée d'un nombre de professionnels permettant à ce jour leurs réalisations en partie.

➤ ***Les surveillants de nuit :***

Ils travaillent en binôme et garantissent la surveillance et la sécurité des biens et des personnes sur les trois étages du Home. À leur arrivée, ils effectuent une ronde intérieure et extérieure. Des caméras de vidéosurveillance leur permettent de détecter toute intrusion dans l'établissement.

Ils assurent pendant la nuit la continuité de la prise en charge des enfants accueillis et l'accueil d'enfant en urgence le cas échéant. Ils veillent sur leur sommeil et se tiennent en alerte pour répondre à toute demande qui pourrait émerger pendant la nuit. Ils travaillent en collaboration avec l'équipe éducative de jour.

➤ ***À cette équipe s'ajoute :***

- *Psychologues*
- *Infirmière*
- *Maîtresses de maison*
- *Agents d'entretien intérieur*
- *Lingère*
- *Equipe de cuisine*
- *Agents techniques*
- *Informaticien*

Ces postes ont été décrits dans le chapitre 4.

7.2. La dynamique du travail en équipe

Un travail cohérent et articulé nécessite des échanges et des régulations constantes. L'apport de chaque professionnel contribue au travail en équipe qui permet de donner du sens et de mettre en œuvre le projet d'établissement.

7.3. Les outils

Outre les transmissions orales, les écrits professionnels servent à interroger l'expérience professionnelle et donnent un sens à l'action. Ils aident à clarifier les idées et à produire un cadre de pensée pour analyser nos pratiques.

- ✓ *Les écrits professionnels concernant l'enfant* : Les projets personnalisés, les rapports d'évolution, les comptes rendus de synthèse, les rapports d'incident
- ✓ *Les écrits professionnels concernant la prise en charge éducative* : les projets de groupe, les projets de camp, les rapports d'activité, les comptes rendus de réunions d'équipe
- ✓ *Les transmissions quotidiennes* d'informations concernant le suivi des enfants. A chaque changement de poste, elles sont consignées informatiquement et sont accessibles selon des droits d'accès définis
- ✓ Les Fiches d'Incident
- ✓ *Les écrits qui sont des commandes officielles* : les rapports à l'Aide Sociale à l'Enfance

7.4. Les réunions

Elles ont pour but l'information, la coordination, l'évaluation et le réajustement permanents de toutes les actions et orientations prises en faveur des enfants et de leurs parents.

- **Les réunions institutionnelles :**

- ✓ *La réunion générale de tout le personnel du Home*
- ✓ *La réunion plénière du personnel éducatif et soignant*

Ces réunions ont lieu à l'initiative de la direction qui en définit l'ordre de jour. Animées par la directrice une fois par trimestre en moyenne, elles sont l'occasion de présentations extérieures (La Maison des Adolescents, la prévention des RPS par la psychologue de Santé Au Travail, ...), de formations/informations internes (« l'entretien à domicile », la prévention des TIAC, le tri des déchets, ...). Elles se déclinent également en ateliers de travail sur des thématiques précises (le Projet d'Établissement, les projets du Home, les sanctions,...).

Elles ont un caractère obligatoire.

Elles visent la transmission d'informations utiles aux différentes équipes, présentent les stratégies et les options de la direction et de la gouvernance. Elles permettent la coordination entre les équipes et l'élaboration des règles de fonctionnement institutionnel.

- **La réunion des équipes éducatives :**

Hebdomadaire, elle réunit les éducateurs de chaque groupe de vie et le chef de service. Les réunions dites « **de fonctionnement** » alternent avec les « **réunions de situations** » auxquelles assiste la psychologue.

- **La réunion de concertation avec les partenaires :**

Les situations des enfants « accueillis provisoires » sont suivies par l'Aide Sociale à l'Enfance et évaluées régulièrement. Il n'en est pas de même pour les enfants confiés par décision de justice.

Cette réunion permet d'aborder de façon élargie la situation d'un enfant pourrait avoir lieu au moins une fois par an. Pour le moment, elle est réservée à certaines situations plus complexes. Elle est programmée par le chef de service et la date est communiquée à l'Aide Sociale à l'Enfance et à tous les intervenants qui travaillent auprès de l'enfant et qui accompagnent la famille.

Elle est animée par le chef de service éducatif. La psychologue de l'institution y participe.

Les parents et l'enfant peuvent y être associés.

Le référent de l'enfant fait part de l'évolution de ce dernier durant son séjour au Home Saint-Jean pour tout ce qui concerne son intégration dans le groupe de vie, à l'école, dans ses diverses activités, ses difficultés dans les différents domaines, l'évolution de ses relations familiales.

Au regard de ces éléments, des réajustements de la prise en charge éducative, psychologique et scolaire sont faits et des orientations sont proposées par l'ensemble des membres participant à la réunion, chacun dans sa fonction et sa spécificité propre.

Cette réunion donne lieu à un **compte-rendu de synthèse** rédigé par le référent de l'enfant, transmis à l'Aide Sociale à l'Enfance et au juge des enfants, quand il s'agit d'un placement judiciaire.

À un rythme défini par les synthèses à l'ASE ou les audiences au tribunal et donc la rédaction des rapports préalables à ces rencontres, une réunion de suivi et d'évaluation du projet personnalisé de l'enfant est programmée à l'initiative de l'éducateur Référent, en concertation avec le chef de service. Elle réunit l'éducateur référent, le chef de service, la psychologue, l'infirmière, l'équipe éducative. La réalité du roulement des plannings et des temps de travail fait que tous ces professionnels ne peuvent assister à cette réunion. Le Référent s'attache à regrouper les conclusions pluridisciplinaires et à en exposer une synthèse. Grâce au nouveau progiciel métier, chaque entretien avec un partenaire ou les parents sera tracé, ce qui facilitera la rédaction d'un **rapport intermédiaire**. Ceci participera à l'appropriation et la mise en œuvre du Projet Personnalisé par tous.

- **La réunion des surveillants de nuit :**

Trimestrielle, elle se déroule de 19h à 20h pour respecter le temps de récupération des salariés. Elle est animée par la directrice et un chef de service.

- **La réunion des cadres hiérarchiques :**

Elle réunit chaque semaine la directrice et les chefs des services éducatifs. En plus d'un échange d'informations et des difficultés repérées par chacun, elle s'attache à rechercher des solutions adaptées afin de permettre un fonctionnement cohérent et homogène de l'organisation de l'établissement.

- **La réunion de coordination des cadres :**

Toutes les six semaines, elle rassemble la directrice, les chefs de service et les psychologues. Elle permet d'étudier les transferts de groupe, les réorientations, des questions plus transversales.

- **Les Commissions d'Admission internes :**

Elles s'organisent autour des demandes d'admission de l'ASE. Le regard croisé et l'expertise des différents cadres permettent de donner un avis argumenté.

- **Les réunions des équipes techniques et administratives**

Elles sont organisées par la directrice et/ou un chef de service, le responsable logistique/restauration ou le responsable Sécurité/Patrimoine :

- Une réunion hebdomadaire avec les secrétaires
- Une réunion mensuelle avec le personnel d'entretien des locaux/maîtresses de maison
- Une réunion avec les agents techniques. Selon l'actualité, elle peut être hebdomadaire.

- **Des « réunions cliniques » ou d'analyse de la pratique**

Destinées aux équipes éducatives, elles se déroulent tous les mois ou toutes les six semaines. Elles sont animées par l'une des psychologues du Home ou un intervenant extérieur.

- **Les Commissions de travail :**

Des groupes de travail sont mis en place afin de réfléchir sur des thématiques identifiées comme la « Gestion Documentaire » ou « l'accueil de l'enfant » ou encore « les plannings ».

- **Autres réunions :**

La commission éthique réunit 3 à 4 fois par an des professionnels (cadres et non cadres) et administrateurs de l'Association afin de réfléchir sur différents sujets en lien avec ce thème.

7.5. Le soutien des professionnels

7.5.1. La formation

Les professionnels font émerger des besoins au moment des entretiens annuels d'évaluation et entretiens professionnels. De leur côté, les cadres repèrent des écarts entre les attendus et le travail rendu ou encore, des besoins non couverts. Les formations sont individuelles (Les écrits professionnels par ex.) ou collectives. Des financements complémentaires sont recherchés comme les Fonds d'Intervention Mutualisés, l'utilisation des CPF, ...

Pour soutenir les professionnels dans leurs missions et le maintien dans l'emploi, l'établissement favorise l'acquisition de connaissances théoriques et de nouveaux savoir-faire. Par le biais de formations ciblées, qualifiantes ou non, colloques et conférences, il favorise une culture commune d'établissement et renforce le sentiment d'appartenance.

Citons les formations diplômantes d'éducateur spécialisé par VAE ou alternance, les certifications de maîtresse de maison, surveillant de nuit,

Dans les années à venir, nous avons à cœur de proposer des formations sur les thématiques suivantes (liste non exhaustive) :

- Autisme, Troubles de la concentration, dyslexie, hyperactivité, ...
- Prévenir et gérer la violence
- Les troubles de l'attachement
- L'accueil de l'enfant en urgence
- Promouvoir une culture de la Bienveillance
- La fonction de Référent enfant
- Parentalité : suppléance et mobilisation des compétences parentales
- Visites médiatisées, médiation familiale
- SST, Évacuations d'urgence, Manipulation des extincteurs, habilitation électrique, ...

7.5.2. Les réunions cliniques internes et les GAP (Groupes d'Analyse de la Pratique)

Si les réunions d'équipe sont des moments privilégiés pour évoquer ses difficultés, mettre en perspective et co-construire avec ses collègues des solutions pertinentes, elles nécessitent d'être complétées par des moments plus conséquents de prise de recul et de questionnements (voire de remise en question) sur ses pratiques. En effet, la complexité des situations rencontrées au quotidien suppose de s'extraire du registre émotionnel pour faire place à une réflexion distanciée et une analyse des enjeux.

Les éducatrices de l'équipe du SEADR qui interviennent seules à domicile sont particulièrement exposées et vulnérables.

7.5.3. Un management participatif

Hors de toute confusion, l'organigramme, les fiches métiers et les délégations définissent le champ d'intervention de chacun. Dans la fonction qui est la sienne, chaque professionnel peut faire bénéficier de son expertise les autres membres de l'institution. Ainsi des groupes de travail pluridisciplinaires ou des ateliers sont organisés sur des thématiques précises.

Les suggestions constructives sont les bienvenues.

Par ailleurs, il revient au directeur de profiler les postes à l'embauche, de manière à ce que des compétences ou potentiels divers et complémentaires nourrissent et dynamisent la vie des équipes, tout en couvrant les besoins de fonctionnement de l'établissement.

7.5.4. Le travail en réseau en soutien aux professionnels

La coordination avec les **autres intervenants** de la famille prolonge notre accompagnement et soutient les professionnels de l'établissement. Citons pour exemple ADOSPHERE à Rouffach, La Maison des Adolescents, La Maison des Familles, SASP 68 (Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité). Il nous sera précieux de nous rapprocher du Centre Ressource Autisme de Rouffach.

Le RFME (Rencontres Familiales Médiatisées Externalisées) est un appui dans les situations complexes.

Néanmoins nous déplorons le jeu de ping-pong instauré entre les services de psychiatrie (saturés ou inadaptés) et les MECS. La réponse ne peut pas être uniquement socio-éducative pour des enfants présentant des troubles relevant de la santé mentale, comme des troubles graves de l'attachement, une intolérance exacerbée à la frustration, un syndrome de violence pathologique extrême (VPE), un état dépressif latent, une hypersensibilité émotionnelle, des crises répétées. Quel soutien aux professionnels de terrain et aux cadres ? Quelles solutions de répit pour les équipes ? Quels renforts en postes éducatifs ? Quels dispositifs appropriés mettre en place ? Quelle réflexion globale mener avec les autres structures et le Conseil Départemental ?

7.5.5. Les autres aides extérieures

En tant que site qualifiant, le Home est habilité à accueillir des **stagiaires** des centres de formation (ISSM, CFEJE, IFCAAD, ESTES, lycées professionnels, ...), mais aussi de Pôle Emploi ou de la Mission Locale « Sémaphore » de Mulhouse.

Pour garantir la formation des métiers de la petite enfance, du secteur éducatif, soignant ou administratif (*Éducateur jeune enfant, éducateur spécialisé, accompagnateur éducatif et social (ex-AMP), Moniteur éducateur, chef de service éducatif, secrétaire, infirmier, ...*) un professionnel expérimenté est nommé pour son accompagnement. Ce professionnel accompagnateur bénéficie de moyens pour faire évoluer le professionnel en devenir (temps alloués, rencontres tripartites...). Une formation de tuteur a été octroyée à plusieurs professionnels, notamment pour l'encadrement des apprentis. Cette mission est une préoccupation majeure pour l'établissement. Notons qu'un groupe de travail sera mis en place afin d'améliorer nos pratiques d'accompagnement des stagiaires au niveau du regroupement et qu'un Livret d'Accueil du Stagiaire a été élaboré.

De façon exceptionnelle, et lorsqu'aucune solution de remplacement n'a été trouvée, l'établissement fait appel à des **agences de travail temporaire** spécialisées dans le champ social et médico-social.

Par ailleurs, pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement de l'établissement et apporter un soutien et une écoute à chaque professionnel, une **astreinte** est réalisée par un cadre hiérarchique. Celle-ci est ouverte 24h/24h, 365 jours par an.

De façon à nous aider à mettre en place certains projets ou réalisations de plus grande envergure, nous sommes parfois amenés à également faire appel aux **clubs service**.

7.6. Positionnement des professionnels à l'égard des usagers : le respect des droits

Dans une culture de la bientraitance, les professionnels s'attachent à respecter les droits fondamentaux des enfants tels que définis dans la Charte des Droits de la Personne Accueillie et la loi du 4 mars 2002 : droit à son intimité, sa sécurité, le droit à sa vie privée, le droit à la confidentialité des informations qui le concernent, le droit à l'accès direct à son dossier, le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de son projet personnalisé.

Les professionnels respectent également les droits des parents relatifs à l'exercice de leur autorité parentale.

8) Les objectifs d'évolution, de progression et de développement :

8.1. Progression et développement

Le précédent Projet d'Établissement visait la mise en conformité des bâtiments avec le déménagement du Home dans de nouveaux locaux, la diversification des prises en charge avec l'expérimentation d'un accueil modulable corrélativement à la formation des éducateurs, l'amélioration de l'accueil des parents par le développement des visites médiatisées dans un espace dédié.

Les perspectives et les marges de progression d'ici à 2022 :

Outre la finalisation de la mise en place du SEADR, il y aura :

➤ **Réflexion sur la création d'une instance avec les parents :**

Le Home souhaiterait faire participer les parents à ses réflexions, à ses actions, voire ses orientations. Pour cela, l'objectif est de les rendre acteurs des projets ou difficultés repérées, au côté des professionnels et de leurs enfants.

➤ **La Démarche Qualité**

Dans le cadre d'une amélioration constante de nos pratiques professionnelles, nous nous attacherons à clarifier notre gestion documentaire, à formaliser des procédures (ex : Procédure d'accès au dossier de l'enfant, Livret de Fonctionnement des groupes éducatifs, ...). Le progiciel EASYSUITE simplifiera et sécurisera la mise en œuvre du dossier unique de l'enfant et le partage des données.

➤ **L'amélioration de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille**

Ce sujet est un axe essentiel de notre Projet d'Établissement. Il s'agira de :

- **Soigner le temps d'accueil** des enfants et notamment lorsqu'il est fait en urgence (procédure à écrire + formations spécifiques)
- **Optimiser l'accompagnement** des enfants lors de leur placement : création systématique d'un album de vie, ajustement du Projet Personnalisé pour en faire un outil du quotidien, actions de prévention et de gestion des crises et des violences, formation à la prise en charge d'enfants porteurs de handicap, mise en place d'une enquête de satisfaction des usagers, ...
- **Inventer** des moments festifs, événements ou **des projets** qui fédèrent les équipes et renforcent les liens interpersonnels avec les enfants et les familles
- **Renforcer le travail avec les familles** : étendre à l'internat la Grille des compétences parentales, transférer une partie des visites médiatisées aux éducateurs et les former pour le faire, ...
- Veiller à ce que les rituels de **départ** soient réalisés par tous

➤ **Consolider et développer le travail en réseau pour un soutien aux professionnels**

Comme nous l'avons abordé au chapitre 7.5.4, il est nécessaire de pérenniser les partenariats existants, d'en développer de nouveaux (Brigade des Mineurs, Association Culture du Cœur, ...) et de formaliser davantage de conventions afin d'aider les professionnels dans leurs missions.

➤ **Optimiser la prévention et l'information : sommeil, alimentation, hygiène**

Comme nous l'avons abordé au chapitre 4.5.1, il s'agira de :

- Développer des actions de prévention et d'information au niveau de tout l'établissement sur des problématiques comme le sommeil, l'alimentation, l'hygiène

- Favoriser le bien-être de l'enfant et lui permettre de décharger ses émotions en créant des espaces spécifiques: salle de relaxation ou de yoga, punching-ball, ...
- Encourager les activités sportives, jeux de ballon, ... dans la cour ou le jardin du Home, notamment au retour de l'école, pour renforcer les liens entre les enfants et avec l'éducateur et évacuer les tensions de la journée
- Programmer autant qu'il est possible la participation de l'infirmière au début des réunions éducatives afin de faire le point avec les autres professionnels sur les suivis médicaux des enfants.
- Développer le travail avec les parents sur les questions liées aux soins. Solliciter l'ASE pour que les parents puissent avoir un droit d'accompagnement aux rendez-vous thérapeutiques malgré l'ordonnance de placement restrictive

8.2. Le plan d'action

Le plan d'action rassemble en un tableau l'ensemble des fiches actions, de manière synthétique :

HOME SAINT JEAN	
Fiche action N°1	Contenu : Réflexion sur la création d'une instance avec les parents Échéance : 2021 Service concerné : Tous les services Responsable institutionnel : Directrice
Fiche action N°2	Contenu : Démarche Qualité Échéance : 2022 Service concerné : Tous les services Responsable institutionnel : Directrice
Fiche action N°3	Contenu : Améliorer l'accompagnement de l'enfant et de sa famille Échéance : 2019 Service concerné : services éducatifs Responsable institutionnel : Directrice
Fiche action N°4	Contenu : Consolider et développer le travail en réseau pour un soutien aux professionnels Échéance : 2019 Service concerné : Tous les professionnels Responsable institutionnel : Directrice
Fiche action N°5	Contenu : Optimiser la prévention et l'information : sommeil, alimentation, hygiène Échéance : 2019 Service concerné : tous les services Responsable institutionnel : directrice

8.3. Fiches actions

HOME SAINT JEAN	
Fiche action N°1	
Réflexion sur la création d'une instance avec les parents	
Objectifs :	Travail avec les parents pour créer l'instance
Groupe projet :	Professionnels, CSE, psychologue, parents
Sous la responsabilité de :	CSE et directrice
Personnes concernées :	Tous les professionnels
Moyens à mettre en œuvre :	Document support de fonctionnement Réunions à thèmes planifiées à l'année Invitations et comptes rendus diffusés largement aux familles
Échéancier :	2021
Indicateurs :	Mise en place de cette instance
Analyse globale :	Participation assidue et réunions dynamiques

HOME SAINT JEAN	
Fiche action N°2	
Démarche qualité	
Objectifs :	Améliorer la qualité au sein de l'établissement
Groupe projet :	COFIL Qualité
Sous la responsabilité de :	Directrice
Personnes concernées :	Tous les professionnels
Moyens à mettre en œuvre :	Réalisation de procédures, progiciel easysuite, gestion documentaire,
Échéancier :	2022
Indicateurs :	Documents réalisés
Analyse globale :	Amélioration du service rendu et du fonctionnement

HOME SAINT JEAN	
Fiche action N°3	
Améliorer l'accompagnement de l'enfant et de sa famille	
Objectifs :	Mettre en place des temps de travail avec chaque famille
Groupe projet :	Cadres et représentants de chaque équipe
Sous la responsabilité de :	CSE et directrice
Personnes concernées :	Services éducatifs
Moyens à mettre en œuvre :	Soigner le temps de l'accueil et de la sortie du dispositif Optimiser une présence et une disponibilité pendant la prise en charge de l'enfant en renforçant le travail avec les familles Inventer des projets et moments festifs Travailler sur l'Album de vie
Échéancier :	2019
Indicateurs :	Plus de participations des familles tout au long de l'accueil des enfants
Analyse globale :	Faire une analyse des changements constatés et des actions à améliorer

HOME SAINT JEAN	
Fiche action N°4	
Consolider et développer le travail en réseau pour un soutien aux professionnels	
Objectifs :	Mettre en place des actions visant à sécuriser le travail révisé.
Groupe projet :	Professionnels, cadres et partenaires extérieurs
Sous la responsabilité de :	CSE et directrice
Personnes concernées :	Tous les professionnels
Moyens à mettre en œuvre :	Rencontres avec partenaires sur le territoire (ex : Brigade des mineurs) Groupes de travail au CD 68 (Schéma départemental, fugues, ...) Formalisation de conventions Interventions dans les centres de formation Réunions régionales/nationales
Échéancier :	2019
Indicateurs :	Nombre d'actions en partenariat Nombre de conventions écrites Retours qualitatifs des professionnels et de l'ASE, des magistrats, des parents, ...
Analyse globale :	Faire un audit sur le réalisé afin de quantifier les évolutions

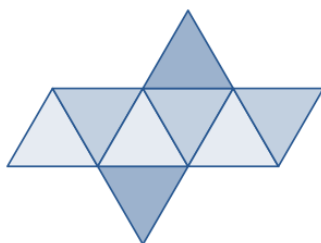
HOME SAINT JEAN	
Fiche action N°5	
Optimiser la prévention et l'information : sommeil, alimentation, hygiène	
Objectifs :	Assurer une meilleure prise en charge des enfants sur ces sujets par les familles
Groupe projet :	Selon les thématiques, infirmière, CSE, directrice, professionnels de terrain
Sous la responsabilité de :	Directrice
Personnes concernées :	Tous les professionnels
Moyens à mettre en œuvre :	Fiches ludiques avec pictogrammes Réunions informations/questions/réponses avec les jeunes
Échéancier :	2019
Indicateurs :	Fiches de suivi par l'infirmière, baisse des épidémies Prise en compte des conseils donnés par les professionnels aux enfants et aux parents Investissement des parents dans l'accompagnement médical des enfants
Analyse globale :	Qualité de vie retrouvée sur ces 3 thèmes

CONCLUSION

Philippe GABERAN dans *Cent mots pour être éducateur* (ERES, 2007) rappelle que « *le projet n'est pas un gadget, il est un dessein élaboré entre Soi et l'Autre, qui permet à ce dernier de trouver ou de retrouver un sens à sa vie par le biais de toutes ces infimes actions constitutives de la réalité du quotidien. C'est en ce sens que le projet relève d'une humble ambition car toutes ces actions mises bout à bout constituent finalement la trame d'une histoire* ».

Jean-Paul Sartre dans *Questions et méthodes* (1987) nous dit que « *L'enjeu de tout projet est cette conquête de liberté par l'appropriation du présent pour mieux se jeter à la conquête de demain, pour tenter de maîtriser ce qui est l'objet d'incertitude et donc de souci et d'angoisse.* »

Voilà ce que nous attendons de ce projet d'établissement : l'opportunité de donner du sens à notre travail et à notre vie au sein du Home Saint Jean, la possibilité de gagner en liberté et en autonomie, c'est-à-dire dans la capacité de parler en notre nom pour défendre, encore et toujours, comme Gustave Stricker au début du XXème siècle, les plus vulnérables et ceux qui ont le moins la possibilité de s'exprimer et de défendre leur avis.



Fiche métier

Intitulé du poste	Moniteur Éducateur
Localisation
Classement CC 66	Annexe 3 de la Convention collective 1966
Situation fonctionnelle	<p><u>Liens hiérarchiques</u> : Directeur/trice de l'établissement et chef de service par subdélégation</p> <p><u>Liens fonctionnels</u> : Service éducatif, social, médical, para médical, administratif et services généraux</p>
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Aider au développement de la personnalité et à l'épanouissement de l'utilisateur - Assurer le bien-être de la personne prise en charge - Aider et accompagner la personne accueillie dans le développement de ses capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion - Organiser, encadrer et animer les activités d'animation et d'accompagnement - Participer à l'élaboration du projet personnalisé dans une démarche partenariale et l'appliquer - Réaliser tout ou partie des soins courants de la vie quotidienne - Assurer l'entretien du cadre de vie de l'utilisateur (rangement, hygiène...) - Soutenir les liens familiaux et/ou sociaux - Intervenir dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle en respectant le projet d'établissement. - Participer au dispositif institutionnel
Spécificité du poste	<ul style="list-style-type: none"> - Actions possibles hors de l'établissement - Horaires irréguliers - Travailler les week-ends (1 sur 2) et les jours fériés dans le cadre de l'internat
Activités	<p><u>Actions éducatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'utilisateur au centre du dispositif - Accueillir, faire visiter, informer les utilisateurs de fonctionnement - Prendre connaissance et s'approprier les informations liées aux utilisateurs - Faciliter l'intégration des nouveaux utilisateurs dans un groupe - Accompagner l'utilisateur dans son développement - Mettre en place des activités de socialisation, d'éveil et de développement ou maintien des acquis - Associer l'utilisateur aux actes essentiels de la vie quotidienne - Susciter, stimuler la participation citoyenne et l'inscription dans la cité - Réaliser avec l'utilisateur des animations adaptées aux capacités de la personne <p><u>Accompagnement et aide dans la vie quotidienne</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider aux soins d'hygiène, à la prise de repas conformément au régime prescrit - Aider à la prise de médicaments selon la procédure mise en place - Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé et effectuer les soins de première nécessité - Veiller à la sécurité physique, mentale et au bien-être des utilisateurs - Veiller aux effets personnels des utilisateurs - Accompagner l'utilisateur aux différents rendez-vous extérieurs et l'aider dans ses déplacements <p><u>Écrits professionnels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer, évaluer et transmettre les attentes des utilisateurs

	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux différents écrits professionnels (projets personnalisés, rapports d'évolution, ...) en respectant les échéances <p><u>Communication professionnelle et participation à la vie de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer les informations aux collègues et dans les différents outils à disposition dans le respect de la confidentialité - Connaître et respecter l'ensemble des protocoles - Participer aux différentes réunions <p><u>Autres activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et conseiller les stagiaires - Accueillir et participer à l'intégration de nouveaux professionnels <p><u>Suivi de projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être force de proposition pour les aménagements en vue des investissements - Participer à l'élaboration de projets innovants <p><u>Relation avec la direction de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte à son supérieur hiérarchique de l'activité exercée tout au long de l'année - Interpeller son supérieur hiérarchique sur les besoins et problématiques - Avoir l'autorisation de son supérieur hiérarchique pour toute action hors de l'établissement - Communiquer un planning prévisionnel des souhaits de congés et diverses absences <p>S'associer et participer activement aux évolutions de l'établissement</p>
<p>Compétences requises</p>	<p><u>Savoir</u> (connaissances théoriques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances relatives aux dispositifs législatifs et réglementaires (Loi 2002, Loi 2005, Loi 2007, Loi 2016) - Connaissance des recommandations de l'ANESM - Appliquer les connaissances acquises lors de la formation initiale et de la formation continue <p><u>Savoir-être</u> (attitudes comportementales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter l'intégrité et la dignité de l'usager - Intervenir et alerter en cas d'urgence - Gérer les situations de conflit - Faire preuve de discrétion - Favoriser le travail en équipe, - Avoir un sens de l'écoute, de la communication - Savoir prendre des initiatives - S'intéresser au secteur d'activité - Avoir une capacité de maîtrise émotionnelle - Veiller au bon fonctionnement des locaux, et respecter le matériel mis à disposition <p><u>Savoir-faire</u> (maîtrise des techniques, outils et méthodes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter aux différentes méthodologies de projets - Connaître des techniques d'animations - Avoir une communication appropriée et adaptée à chaque usager - Maîtriser les écrits professionnels

	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une organisation qui permette le respect des délais - Mettre en œuvre des activités éducatives - Faire preuve de capacité d'observation et d'analyse - Maîtriser l'outil informatique <p>Capacité à formuler des propositions afin de faire évoluer l'établissement</p>
Qualification requise	Diplôme d'état de Moniteur éducateur décret 2007-898 du 15 mai 2007
Position hiérarchique	<u>Organigramme du service</u> <div style="background-color: #0000FF; color: white; padding: 2px; display: inline-block;">Directeur/trice</div> <div style="background-color: #0000FF; color: white; padding: 2px; display: inline-block;">Chef de Service</div> <div style="background-color: #008000; color: white; padding: 2px; display: inline-block;">Moniteur Éducateur</div>
Relation fonctionnelle	<p><u>Relations internes</u> : avec l'équipe de direction et l'équipe pluridisciplinaire</p> <p><u>Relations externes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peut participer à des réunions avec d'autres établissements de l'Association, ou services extérieurs

Cette fiche métier a pour vocation d'indiquer les tâches principales et secondaires dans l'exercice de votre métier et sera adaptée en fonction du poste via la fiche de poste nominative. Il est convenu que celle-ci peut être évolutive en fonction d'éventuelles modifications organisationnelles ou réglementaires.

Fiche métier

Intitulé du poste	Maîtresse de maison
Localisation
Classement CC 66	Annexe 5 de la Convention collective 1966
Situation fonctionnelle	<u>Liens hiérarchiques</u> : Directeur/Directrice de l'établissement <u>Liens fonctionnels</u> : tous les services
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les tâches d'intendance et coordonner les prestations hôtelières auprès des usagers (entretien des locaux, linge, repas...) - Assister l'équipe éducative dans les actes de la vie quotidienne - Participer au bien-être et au confort psychologique des usagers
Spécificité du poste	Participation à l'activité éducative
Activités	<p><u>Assurer l'intendance et les prestations hôtelières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller au bon état des locaux afin d'assurer la sécurité des personnes accueillies - Assurer l'hygiène au sein de l'unité de vie - Créer un cadre de vie accueillant et propre - Assurer des tâches simples de la gestion de la vie quotidienne - Veiller à l'entretien de l'électroménager (réfrigérateur, fer à repasser, machine à laver...) - Gérer les commandes de repas, suivre les DLC, contrôler la réception des commandes au niveau quantitatif et qualitatif - Assurer la transmission des informations <p><u>Participation à l'activité éducative en lien avec le quotidien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer des ateliers - Aider au rangement des chambres des usagers avec eux, au moins une fois par semaine - Participer aux transports scolaires ou autres - Assister l'équipe éducative dans les actes de la vie quotidienne (levers, couchers, habillage, toilette...) <p><u>Tâches ménagères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer le ménage des bureaux, sanitaires, annexes, ... - Entretien des chambres, lieux de vie, sanitaires et couloirs sur son unité - Nettoyer les sols, la salle à manger, la cuisine, les surfaces vitrées, les fenêtres, les appartements familiaux... - Assurer le remplacement d'un collègue en cas d'absence de celui-ci <p><u>Entretien du linge :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Séparer le linge plat (serviettes éponges, draps plats, petites et grandes serviettes, taies d'oreiller et gants de toilettes) du linge des usagers - Laver le linge des usagers avec les machines à laver - Sécher le linge dans les sècheuses - Repasser le linge et le plier - Ranger le linge - Contrôler l'état du linge <p><u>Relation avec la direction de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte à la direction de l'activité exercée tout au long de l'année

	<ul style="list-style-type: none"> - Interpeller l'équipe de direction sur les besoins et problématiques - Avoir l'autorisation de son supérieur hiérarchique pour toute action hors de l'établissement - Communiquer un planning prévisionnel des congés et diverses absences - Participer aux réunions et formations organisées par l'établissement - Signaler tout incident grave ou récurrent - Utiliser les outils informatiques et les supports de communication <p>S'associer et participer activement aux évolutions de l'établissement</p>
Compétences requises	<p><u>Savoir</u> (connaissances théoriques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les connaissances acquises lors de la formation initiale et de la formation continue - Connaître la réglementation de l'hygiène et de la sécurité des personnes accueillies - Appliquer les normes de sécurité <p><u>Savoir-être</u> (attitudes comportementales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être disponible (dans le cadre de sa fonction) - Être capable de s'adapter - Intervenir et alerter en cas d'urgence - Respecter l'intégrité et la dignité de l'usager - Faire preuve de discrétion - Favoriser le travail en équipe et la solidarité entre professionnels - Être à l'écoute des usagers et communiquer les informations utiles à la continuité du service - Savoir prendre des initiatives - Veiller au bon fonctionnement des locaux, et respecter le matériel mis à disposition <p><u>Savoir-faire</u> (maîtrise des techniques, outils et méthodes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les techniques de nettoyage, balayage, époussetage, normes HACCP - Maîtriser les outils (aspirateurs, machines à laver,...) - Maîtriser les notions de gestion et d'économie <p>Capacité à formuler des propositions afin de faire évoluer les pratiques de l'établissement</p>
Qualification requise	Diplôme de niveau V Avenant n° 285 du 8 juillet 2003
Position hiérarchique	<u>Organigramme du service</u> Directrice Maîtresse de maison
Relation fonctionnelle	<p><u>Relations internes</u> : avec l'équipe de direction et l'équipe pluridisciplinaire</p> <p><u>Relations externes</u> : Fournisseurs, partenaires extérieurs</p>

Cette fiche métier a pour vocation d'indiquer les tâches principales et secondaires dans l'exercice de votre métier et sera adaptée en fonction du poste via la fiche de poste nominative. Il est convenu que celle-ci peut être évolutive en fonction d'éventuelles modifications organisationnelles ou réglementaires.

Fiche métier

Intitulé du poste	Éducateur Spécialisé
Localisation
Classement CC 66	Annexe 3 de la Convention collective 1966
Situation fonctionnelle	<p><u>Liens hiérarchiques</u> : Directrice de l'établissement et chef de service par subdélégation</p> <p><u>Liens fonctionnels</u> : Service éducatif, social, médical, para médical, administratif et services généraux</p>
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Aider au développement de la personnalité et à l'épanouissement de l'usager - Assurer le bien-être de la personne prise en charge - Aider et accompagner la personne accueillie dans le développement de ses capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion - Soutenir les liens familiaux et/ou sociaux - Établir un diagnostic des besoins des usagers - Rédiger différents écrits professionnels - Organiser, encadrer et animer les activités d'animation et d'accompagnement. - Participer à l'élaboration du projet personnalisé dans une démarche partenariale et l'appliquer. - Réaliser tout ou partie des soins courants de la vie quotidienne - Assurer l'entretien du cadre de vie de l'usager (rangement, hygiène...) - Intervenir dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle en respectant le projet d'établissement. - Assurer ponctuellement des missions à responsabilités - Participer au dispositif institutionnel.
Spécificité du poste	<ul style="list-style-type: none"> - Actions possibles hors de l'établissement - Horaires irréguliers - Travaille les week-ends (1 sur 2) et les jours fériés dans le cadre de l'internat
Activités	<p><u>Actions éducatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'usager au centre du dispositif - Accueillir, faire visiter, informer les usagers de fonctionnement - Prendre connaissance et s'approprier les informations liées aux usagers - Favoriser la construction de la personnalité - Faciliter l'intégration des nouveaux usagers dans un groupe - Mettre en place des activités de socialisation, d'éveil et de développement ou maintien des acquis - Associer l'usager aux actes essentiels de la vie quotidienne - Aider l'usager le cas échéant à la gestion de son argent de poche - Susciter, stimuler la participation citoyenne et l'insertion dans la cité - Réaliser avec l'usager des animations adaptées aux capacités de la personne ou du groupe <p><u>Accompagnement et aide dans la vie quotidienne</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le bien-être de la personne accueillie - Aider aux soins d'hygiène, à la prise de repas conformément au régime prescrit - Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé et effectuer les soins de première nécessité - Aider à la prise de médicaments selon la procédure mise en place

	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la sécurité physique, mentale et au bien-être - Veiller aux effets personnels des usagers - Accompagner l'usager aux différents rendez-vous extérieurs et l'aider dans ses déplacements <p><u>Relations avec les familles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir, informer et orienter les familles et les visiteurs - Soutenir les liens familiaux et/ou sociaux - Soutenir la parentalité <p><u>Écrits professionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire valider, par le chef de service éducatif, différents écrits professionnels - Rédiger les projets éducatifs - Repérer, évaluer et transmettre les attentes des usagers - Rédiger, réaliser et adapter les PP, en respectant les échéances <p><u>Communication professionnelle et participation à la vie de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et respecter l'ensemble des procédures et des protocoles - S'associer et participer activement aux évolutions de l'établissement - Participer aux différentes réunions - Communiquer les informations aux collègues et dans les différents outils à disposition, dans le respect de la confidentialité - Animer une réunion à la demande du chef de service et rédiger le compte rendu <p><u>Suivi des projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être force de proposition pour les aménagements en vue des investissements - Participer à l'élaboration de projets innovants - Organiser les périodes de vacances des usagers en lien avec le référent, le représentant légal et le chef de service <p><u>Autres activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et conseiller les stagiaires - Accompagner les personnes en formation - Accueillir et participer à l'intégration de nouveaux professionnels - Gérer les budgets éducatifs alloués (quotidiens, projets, camps...) en rendant compte à son supérieur hiérarchique <p><u>Relation avec la direction de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte à son supérieur hiérarchique de l'activité exercée tout au long de l'année - Interpeller son supérieur hiérarchique sur les besoins et problématiques - Avoir l'autorisation de son supérieur hiérarchique pour toute action hors de l'établissement - Communiquer un planning prévisionnel des souhaits de congés et diverses absences <p>S'associer et participer activement aux évolutions de l'établissement</p>
<p>Compétences requises</p>	<p><u>Savoir</u> (connaissances théoriques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances relatives aux dispositifs législatifs et réglementaires (Loi 2002, Loi 2005, Loi 2007, Loi 2016...) - Connaissance des recommandations de l'ANESM

	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les connaissances acquises lors de la formation initiale et de la formation continue <p><u>Savoir-être</u> (attitudes comportementales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter l'intégrité et la dignité de l'utilisateur - Intervenir et alerter en cas d'urgence - Gérer les situations de conflit - Faire preuve de discrétion - Favoriser le travail en équipe, - Avoir un sens de l'écoute, de la communication - Savoir prendre des initiatives - S'intéresser au secteur d'activité - Avoir une capacité de maîtrise émotionnelle - Veiller au bon fonctionnement des locaux, et respecter le matériel mis à disposition <p><u>Savoir-faire</u> (maîtrise des techniques, outils et méthodes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des modes relationnels et de communication adaptés à chacun - Maîtriser les écrits professionnels - Adopter une organisation qui permette le respect des délais - Mettre en œuvre des activités éducatives - Maîtriser la méthodologie de projet - Être capable d'observer et d'analyser - Maîtriser l'outil informatique <p>Capacité à formuler des propositions afin de faire évoluer l'établissement</p>
Qualification requise	Diplôme d'état d'Éducateur spécialisé décret 73-116 du 7 février 1973
Position hiérarchique	<u>Organigramme du service</u> <div style="background-color: #0000FF; color: white; padding: 2px; display: inline-block;">Directeur/trice</div> <div style="background-color: #0000FF; color: white; padding: 2px; display: inline-block;">Chef de Service</div> <div style="background-color: #008000; color: white; padding: 2px; display: inline-block;">Éducateur Spécialisé</div>
Relation fonctionnelle	<p><u>Relations internes</u> : avec l'équipe de direction et l'équipe pluridisciplinaire</p> <p><u>Relations externes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peut participer à des réunions avec d'autres établissements de l'Association, ou services extérieurs (ou partenaires sociaux,...)

Cette fiche métier a pour vocation d'indiquer les tâches principales et secondaires dans l'exercice de votre métier et sera adaptée en fonction du poste via la fiche de poste nominative. Il est convenu que celle-ci peut être évolutive en fonction d'éventuelles modifications organisationnelles ou réglementaires.

Fiche métier

Intitulé du poste	Éducateur de Jeunes Enfants
Localisation
Classement CC 66	Annexe 3 de la Convention collective 1966
Situation fonctionnelle	<p><u>Liens hiérarchiques</u> : Directrice de l'établissement et chef de service par subdélégation</p> <p><u>Liens fonctionnels</u> : Service éducatif, social, médical, para médical, administratif et services généraux</p>
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Aider au développement de la personnalité et à l'épanouissement de l'utilisateur - Assurer le bien-être de la personne prise en charge - Aider et accompagner la personne accueillie dans le développement de ses capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion - Soutenir les liens familiaux et/ou sociaux - Établir un diagnostic des besoins des usagers - Rédiger différents écrits professionnels - Organiser, encadrer et animer les activités d'animation et d'accompagnement. - Participer à l'élaboration du projet personnalisé dans une démarche partenariale et l'appliquer. - Réaliser tout ou partie des soins courants de la vie quotidienne - Assurer l'entretien du cadre de vie de l'utilisateur (rangement, hygiène...) - Intervenir dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle en respectant le projet d'établissement. - Assurer ponctuellement des missions à responsabilités - Participer au dispositif institutionnel.
Spécificité du poste	<ul style="list-style-type: none"> - Actions possibles hors de l'établissement - Horaires irréguliers - Travaille les week-ends (1 sur 2) et les jours fériés dans le cadre de l'internat
Activités	<p><u>Actions éducatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'utilisateur au centre du dispositif - Accueillir, faire visiter, informer les usagers de fonctionnement - Prendre connaissance et s'appropriier les informations liées aux usagers - Faciliter l'intégration des nouveaux usagers dans un groupe - Favoriser la construction de la personnalité - Mettre en place des activités de socialisation, d'éveil et de développement ou maintien des acquis - Associer l'utilisateur aux actes essentiels de la vie quotidienne - Aider les cas échéant l'utilisateur à la gestion de son argent de poche - Susciter, stimuler la participation citoyenne et l'insertion dans la cité - Réaliser avec l'utilisateur des animations souhaitées par ce dernier tout en veillant à ce qu'elles soient adaptées aux capacités de la personne ou du groupe <p><u>Accompagnement et aide dans la vie quotidienne</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le bien-être de la personne accueillie - Aider aux soins d'hygiène, à la prise de repas conformément au régime prescrit - Aider à la prise de médicaments selon la procédure mise en place - Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé et effectuer les soins de première nécessité

	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la sécurité physique, mentale et au bien-être des usagers - Accompagner l'utilisateur aux différents rendez-vous extérieurs et l'aider dans ses déplacements <p><u>Relations avec les familles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir, informer et orienter les familles et les visiteurs - Soutenir les liens familiaux et/ou sociaux - Soutenir la parentalité <p><u>Écrits professionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire valider, par le chef de service éducatif, différents écrits professionnels - Rédiger les projets éducatifs - Repérer, évaluer et transmettre les attentes des usagers - Rédiger, réaliser et adapter les PP, en respectant les échéances <p><u>Communication professionnelle et participation à la vie de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et respecter l'ensemble des procédures et des protocoles - S'associer et participer activement aux évolutions de l'établissement - Participer aux différentes réunions - Communiquer les informations aux collègues et dans les différents outils à disposition, dans le respect de la confidentialité - Animer une réunion à la demande du chef de service et rédiger le compte rendu <p><u>Suivi des projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être force de proposition pour les aménagements en vue des investissements - Participer à l'élaboration de projets innovants - Organiser les périodes de vacances des usagers en lien avec lui-même, le référent, le représentant légal et le chef de service <p><u>Autres activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et conseiller les stagiaires - Accueillir et participer à l'intégration de nouveaux professionnels - Gérer le budget éducatif alloué en rendant compte à son supérieur hiérarchique <p><u>Relation avec la direction de l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte à son supérieur hiérarchique de l'activité exercée tout au long de l'année - Interpeller son supérieur hiérarchique sur les besoins et problématiques - Avoir l'autorisation de son supérieur hiérarchique pour toute action hors de l'établissement - Communiquer un planning prévisionnel des souhaits de congés et diverses absences <p>S'associer et participer activement aux évolutions de l'établissement</p>
<p>Compétences requises</p>	<p><u>Savoir</u> (connaissances théoriques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances relatives aux dispositifs législatifs et réglementaires (Loi 2002, Loi 2005, Loi 2007, Loi 2016...) - Connaissance des recommandations de l'ANESM - Appliquer les connaissances acquises lors de la formation initiale et de la formation continue <p><u>Savoir-être</u> (attitudes comportementales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter l'intégrité et la dignité de l'utilisateur

	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenir et alerter en cas d'urgence - Gérer les situations de conflit - Faire preuve de discrétion - Favoriser le travail en équipe, - Avoir un sens de l'écoute, de la communication - Savoir prendre des initiatives - S'intéresser au secteur d'activité - Avoir une capacité de maîtrise émotionnelle - Veiller au bon fonctionnement des locaux, et respecter le matériel mis à disposition <p><u>Savoir-faire</u> (maîtrise des techniques, outils et méthodes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des modes relationnels et de communication adaptés à chacun - Maîtriser les écrits professionnels - Adopter une organisation qui permette le respect des délais - Mettre en œuvre des activités éducatives - Maîtriser la méthodologie de projet - Être capable d'observer et d'analyser - Maîtriser l'outil informatique <p>Capacité à formuler des propositions afin de faire évoluer l'établissement</p>
Qualification requise	Diplôme d'état d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE) de niveau II
Position hiérarchique	<p><u>Organigramme du service</u></p> <p>Directeur/trice</p> <p>Chef de Service</p> <p>Éducateur de Jeunes Enfants</p>
Relation fonctionnelle	<p><u>Relations internes</u> : avec l'équipe de direction et l'équipe pluridisciplinaire</p> <p><u>Relations externes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peut participer à des réunions avec d'autres établissements de l'Association, ou services extérieurs (ou partenaires sociaux,...)

Cette fiche métier a pour vocation d'indiquer les tâches principales et secondaires dans l'exercice de votre métier et sera adaptée en fonction du poste via la fiche de poste nominative. Il est convenu que celle-ci peut être évolutive en fonction d'éventuelles modifications organisationnelles ou réglementaires.

GLOSSAIRE

- A**
- ACB : Association Caroline Binder
 - ADOM'AIDE 68 : Service de TISF (Technicienne d'Interventions Sociales et Familiales)
 - AED : Action éducative à domicile
 - AEMO : Assistante éducative en milieu ouvert
 - AES : Accompagnant Éducatif et Social
 - AESH : Accompagnement d'Élève en Situation de Handicap
 - AGL : Aide à la Gestion Locative
 - ALT : Allocation de Logement Temporaire
 - AML : Aide à la Médiation Locative remplacée par AGL
 - ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux
 - AP : Accueil Provisoire
 - Auxiliaire Puéricultrice
 - ARS : Agence Régionale de Santé
 - ARSEA : Association Régionale Spécialisé d'action sociale d'Éducation et d'Animation
 - ASE : Aide Sociale à l'Enfance
 - ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement
 - ASS : Assistant de Service Social
 - AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement
 - AVS : Accompagnants à la Vie Scolaire
- C**
- CA : Conseil d'Administration
 - CAF : Contrat d'Accompagnement Familial (terminologie interne)
 - CAMSP : Centre d'Actions Médico-social Précoce
 - CATTP : Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel
 - CD : Conseil départemental (ex Conseil Général)
 - CD68 : Conseil Départemental du Haut-Rhin
 - CDD : Contrat à Durée Déterminée
 - CDI : Contrat à Durée Indéterminée
 - CE : Comité d'Entreprise
 - CESF : Conseiller en Économie Social et Familial
 - CFEJE : Centre de Formation d'Éducateurs de Jeunes Enfants
 - CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
 - CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
 - CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant
 - CIF : Congé Individuel de Formation
 - CJC : Consultations Jeunes Consommateurs
 - CJM : Contrat Jeune Majeur
 - CMPP : Centre Médico-Pédagogique et Psychologique
 - CMS : Centre Médico-Social (Espaces Solidarité)
 - CODIR : Comité de Direction
 - CPF : Compte Personnel de Formation
 - CRIPS : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes et des Signalements
 - CSAPA : Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
 - CSE : Chef de Service Éducatif
- D**
- DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
 - DIPC : Document Individuel de Prise en Charge
 - DLC : Date Limite de Conservation
 - DVH : Droits de Visite et d'Hébergement
- E**
- EEAP : Établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés
 - EJE : Éducatrice de Jeunes Enfants
 - EPEI : Établissement de Placement Éducatif et d'Insertion
 - ES : Éducateur Spécialisé
 - ESTES : École supérieure en travail éducatif et social de Strasbourg
 - ETP : Équivalent Temps Plein
- F**
- FAE : Foyer d'Accueil Éducatif
 - FEHAP : Fédération d'Établissement Hospitalier et d'Assistance Privée à but non lucratif
 - FSJ : Fondation Saint Jean
 - FSL : Fonds Solidarité Logement

G	GAM :	Groupe d'Accueil Modulable
	GAP :	Groupe d'Analyse des Pratiques
	GED :	Gestion Électronique des Documents
	GHCA :	Groupement Hospitalier du Centre Alsace
I	IEM :	Institut d'Éducation Motrice
	IFCAAD :	Institut de Formation au Travail Éducatif et Social ?
	ISSM :	Institut Supérieur Social de Mulhouse
	IME :	Institut Médico Éducatif
	IMP :	Institut Médico-Professionnel
	ITEP :	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
J	JAF :	Juge aux Affaires Familiales
	JAL :	Journal d'Annonces Légales
	JAP :	Juge d'application des peines
	JE :	Juge des Enfants
L	LAEP :	Lieu d'Accueil Enfants-Parents
M	MAJPE :	Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance
	MD :	Médiation Énergie
	MDA :	Maison des Adolescents
	MDF :	Maison Des Familles
	MDPH :	Maison Départementale de la Personne Handicapée
	ME :	Moniteur Éducateur
	MECS :	Maison d'Enfants à Caractère Social
	MNA :	Mineurs Non Accompagnés
O	OPP :	Ordonnance Provisoire de Placement
P	PAD :	Placement à domicile
	PE :	Pupille de l'État – Enfant né sous anonymat
	PPA :	Projet Personnalisé (d'Accompagnement)
	PPE :	Projet Personnalisé pour l'Enfant
		Pôle Petite Enfance
	PE :	Placement Extérieur
	PIJ :	psychiatrie infanto-juvénile
	PJJ :	Protection Judiciaire de la Jeunesse
	PMI :	Protection Maternelle et Infantile
	PMI :	Protection Maternelle Infantile
	PPSMJ :	Personne Placée Sous-Main de Justice
	R	RBPP :
RE :		Référente Enfant
REAAP :		Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité
RF :		Référente Famille
RFME :		Rencontres Familiales Médiatisées Externalisées
RPS :		Risques Psycho-Sociaux
S	SASP :	Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité
	SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
	SEADR :	Service Éducatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé
	SEGPA :	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
	SIE :	Service d'Investigations Éducatives
	SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
T	TISF :	Technicienne d'Intervention en Travail Social et Familial
	TPE :	Tribunal Pour Enfants
U	ULIS :	Unités Localisées pour l'Inclusion
	UPA :	Unités Pour Adolescents
V	VAE :	Validation des Acquis d'Expériences